

Séance de lundi 2 octobre 2006

## **PROJET**

# **VILLE DE NEUCHÂTEL**

# **CONSEIL GÉNÉRAL**

## **VINGT SIXIEME SEANCE**

**Lundi 2 octobre 2006, à 19h30,  
à l'Hôtel de Ville**

---

Présidence de M. Nicolas de Pury (popertssol), président.

Y compris le président, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti-Buchs (popvertssol), Steven Bill (udc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), M. Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Laurence Gauchat (soc), Frédéric Guyot (udc), Maria-Angela Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Raymond Maridor (soc), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Cristina Tasco (soc), Richard Tiépo (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés: M. Philippe Loup (soc), Mmes Raymonde Wicky (soc) et Anne Frédérique Grandchamp (udc)

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat, président, (popvertssol), Mme Valérie Garbani, vice-présidente, (soc), Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib) et M. Pascal Sandoz (rad).

Séance de lundi 2 octobre 2006

## **PROPOS PRESIDENTIELS**

**M. Nicolas de Pury** souligne : la Révolution neuchâteloise de 1848 permit l'avènement de la République. Non sans mal ! Une contre-révolution royaliste des 3 et 4 septembre 1856 occupa le Château, avant d'être défaite rapidement par les républicains.

Après ces événements, les autorités bourgeoises de Neuchâtel furent suspendues. Suite à une assemblée populaire, l'Autorité législative décréta l'établissement de la Municipalité, le 29 septembre 1856.

C'est donc le vendredi 17 octobre 1856 que le premier Conseil général de notre ère républicaine siégea à Neuchâtel. Il y a exactement 150 ans ! Exactement... moins quelques jours, le temps de faire vengeance. Il n'est pas sûr du tout que, dans 150 ans, nos descendants parlent et siègent sous cette forme, que ce soit le lundi comme aujourd'hui, ou le vendredi comme à l'époque.

## **PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance de lundi 4 septembre 2006 sera adopté ultérieurement.

## **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

Dans le prolongement d'informations qui ont été diffusées sur Internet dans le blog personnel d'un membre du Conseil général, le président, **M. Nicolas de Pury**, rappelle à Mesdames et Messieurs les conseillers généraux la confidentialité qui doit présider aux travaux des commissions, en conformité de l'article 102 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972. Dès la connaissance des faits, le Bureau du Conseil général a immédiatement exigé du titulaire, tout en lui rappelant le devoir de réserve auquel sont tenus les commissaires, de supprimer de son blog toutes les informations diffusées concernant les travaux de la Commission financière.

## **LECTURE DE PIECES**

A ce chapitre, le président, **M. Nicolas de Pury**, mentionne les éléments suivants :

## Séance de lundi 2 octobre 2006

1. Lettre de M. Pascal Domatezo, employé aux travaux publics, à l'adresse du président du Conseil communal, demandant la gratuité des TN pour le personnel des travaux publics dans le cadre de leur fonction.

**Le président, M. Nicolas de Pury**, relève que le Conseil communal a délégué cet objet à la Direction des transports, qui lui donnera la suite utile.

2. Conformément à ce qui avait été annoncé, **M. Pascal Sandoz, directeur des sports**, apporte les précisions ci-après : « lors de notre dernière séance du Conseil général, nous avons annoncé dans le cadre du traitement de l'interpellation du groupe popvertssol 06-603 concernant l'installation de projecteurs au stade de 'la Maladière' que nous reviendrions devant votre Autorité avec des compléments d'information avant que les interpellants ne déclarent leur degré de satisfaction.

Après avoir ordonné un contrôle supplémentaire, nous avons constaté en tant qu'Autorité de surveillance que certaines indications obtenues à l'époque ne se sont pas confirmées.

Pour cette raison, le Conseil communal a déposé sur vos pupitres un rapport à votre intention concernant la modification du plan spécial 'la Maladière' du 2 juin 2003, document qu'il inscrira à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 6 novembre 2006.

Ce rapport vous apporte un certain nombre d'informations en complément de la réponse écrite à l'interpellation précitée. »

**Le président, M. Nicolas de Pury**, demande à l'interpellateur, M. François Konrad, s'il se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal. L'interpellateur déclare être satisfait de la réponse, mais pas de la procédure utilisée.

3. Dépôt sur les pupitres du rapport 2005 du Centre culturel neuchâtelois, du communiqué relatif à la nouvelle saison du Théâtre du Pommier et le journal des spectacles, ainsi que le programme de la saison Jeune Public.
4. Dépôt sur les pupitres du rapport de gestion 2005 du Comité de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel.
5. Dépôt sur les pupitres d'une information émanant du RUN Littoral à l'intention des législatifs communaux concernant les séances d'information agendées, les trois dates proposées étant le 25 octobre 2006 à Marin-Epagnier, le 1er novembre 2006 à Neuchâtel, ainsi que le 7 novembre 2006 à Cortaillod.
6. **Le président** précise qu'il a reçu copie de la lettre adressée au Conseil communal par l'AQS, Association du Quartier de Serrières,

## Séance de lundi 2 octobre 2006

concernant l'opposition de l'Association au plan de quartier Tivoli-Sud et Vallon.

7. Envoi de la Réponse écrite du Conseil communal à la question écrite no 06-801 de Mme Amélie Blohm-Gueissaz concernant la disponibilité de terrains pour la promotion économique. En voici le contenu :

« Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 12 juin 2006, Mme Amélie Blohm Gueissaz a déposé la question écrite suivante :

*« Il est souhaitable que des entreprises viennent s'installer dans la commune de Neuchâtel pour renforcer le tissu économique de notre commune, pour augmenter l'offre des places de travail et des rentrées fiscales.*

*Lors de l'implantation de l'entreprise Kyphon Sàrl à Pierre-à-Bot Dessous le Conseil Communal a expliqué qu'il n'y avait pas d'autre parcelle disponible pour ce genre d'implantation. Pourtant il est important que la ville puisse offrir du terrain pour le développement économique ! Qu'est-ce qu'il se passe si la Promotion Economique venait avec un nouveau projet similaire à Kyphon Sàrl ? Devrait-on décliner l'installation d'une entreprise à cause du manque de terrain ? Le Conseil Communal a-t-il des solutions concernant la disponibilité de terrains appropriés à l'installation d'autres entreprises ?*

Conformément à l'article 42 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous vous adressons la présente réponse écrite.

Nous partageons les préoccupations de l'auteure de la question écrite puisque nous avons inscrit le développement économique parmi les trois grands axes de développement de notre programme politique<sup>1</sup> pour la période 2006-2009. En effet, nous sommes convaincu que l'emploi ainsi que les recettes fiscales générées par le secteur privé sont indispensables au développement de la ville, à son dynamisme et à la qualité de vie de ses habitants.

---

<sup>1</sup> Voir rapport d'information no 05-022 du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissements 2006-2009, du 26 octobre 2005.

## Séance de lundi 2 octobre 2006

La présente réponse présente le potentiel de développement et d'accueil d'entreprises à court terme ainsi que les perspectives à plus long terme.

La Ville, par son plan d'aménagement communal, adopté le 2 février 1998, a défini trois pôles de développement stratégiques qui peuvent comprendre tant des activités économiques, des équipements publics et des logements : ces pôles sont Serrières, le Crêt-Taconnet et Monruz. Dans ces trois secteurs, le potentiel d'accueil d'emplois supplémentaires est important. Ces affectations ne sont bien entendu pas liées à la nature de la propriété, privée ou publique.

### ***Secteur de Serrières***

Le concept de développement de Tivoli s'articule en trois zones : Tivoli Nord, Tivoli Sud et les bâtiments du Vallon de la Serrière. Ces zones seront destinées au logement ainsi qu'à des surfaces commerciales et de bureaux. S'agissant des surfaces réservées aux activités économiques de Tivoli Center (les terrains de l'Etat à Tivoli, des CFF à la gare de Serrières ou de propriétaires privés du Vallon n'ont pas été pris en compte), le potentiel est de quelque 20'000 m<sup>2</sup> équivalant à une capacité de 550 emplois. Le plan de quartier est en cours d'adoption et la demande de permis de construire sera ensuite déposée. Le projet de Tivoli Center représente un investissement considérable pour ses promoteurs.

### ***Secteur Crêt-Taconnet***

Le plan de quartier de Crêt-Taconnet est aujourd'hui presque entièrement réalisé. Quelques bâtiments sont en cours de construction (bâtiments d'habitation, conservatoire et Haute école de gestion). Le bien-fonds situé au nord de l'OFS appartient aux Chemins de fers fédéraux. La reconstruction de ce secteur permettra la réalisation de quelque 35'000 m<sup>2</sup> de surface de plancher utile et sera réservé aux activités économiques pour un potentiel d'emplois estimé à un millier. En principe, la demande de permis de construire sera déposée prochainement.

### ***Secteur de Monruz-sud***

A l'est de la ville, le quartier de Monruz sud présente un excellent potentiel pour des activités économiques (zone mixte d'activité et d'habitat). Les parcelles concernées, en zone mixte, ont une surface globale de 16'000 m<sup>2</sup> et sont en partie propriété de la Ville. Votre Autorité nous a autorisé à accorder un droit de superficie à la SUVA, laquelle,

Séance de lundi 2 octobre 2006

après avoir suspendu son projet initial, a développé un nouveau projet de construction de bâtiments d'habitation. La partie nord du secteur pourra aussi abriter des activités.

### ***Secteur de Pierre-à-Bot***

Si nous avons vendu récemment l'une des dernières parcelles pour permettre d'accueillir la société Kyphon, nous disposons encore d'un certain potentiel dans ce secteur. En juin 2002, votre Autorité avait accepté de mettre fin de manière anticipée au droit de superficie de l'immeuble locatif sis au no 91 de la route de Pierre-à-Bot<sup>2</sup>. Cet immeuble d'habitation est situé en zone d'activité sur un terrain de 2'069 m<sup>2</sup>. Isolé dans un secteur d'activité, ce terrain constitue donc une réserve à plus long terme. La société Swissgenetics nous propose maintenant d'acquérir le bâtiment locatif contigu sis Pierre-à-Bot 89. Pour les mêmes raisons qu'en 2002, nous vous proposerons de mettre fin avant terme au droit de superficie dont elle bénéficie afin de reprendre le contrôle de l'ensemble des terrains. A cet effet, une demande de crédit vous sera présentée au début de l'année prochaine. D'autre part, vous avez accepté de vendre à la société Alfred Müller SA<sup>3</sup> deux parcelles de terrain d'une surface totale de 13'442 m<sup>2</sup> à l'est de celle qui accueillera le bâtiment de Kyphon. La vente sera prochainement formalisée et le début de la construction d'une première étape pourrait intervenir prochainement. Rappelons que l'indice d'utilisation maximal autorise la réalisation de 21'000 m<sup>2</sup> de plancher utile. L'utilisation maximale des possibilités de construction des parcelles est souhaitée afin d'exploiter au mieux les capacités de ce secteur. Nous proposons d'ores et déjà la location de ces locaux aux entreprises à la recherche de surfaces commerciales.

### ***Autres secteurs d'activité***

En dehors des trois pôles de développement stratégiques figurant dans le plan d'aménagement, d'autres secteurs de la ville sont affectés à des activités. Nous décrivons ci-dessous brièvement le potentiel existant :

---

<sup>2</sup> Voir rapport n° 02-009 du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit destiné à la reprise anticipée du droit de superficie de l'immeuble sis au n° 91 de la route de Pierre-à-Bot, du 17 avril 2002.

<sup>3</sup> Voir rapport n° 04-019 du Conseil communal au Conseil général concernant la vente de deux parcelles de terrain à Pierre-à-Bot Dessous à Alfred Müller SA pour la construction d'immeubles commerciaux et industriels, du 15 décembre 2004.

### Cadolles sud

Les terrains situés au-dessous de l'ancien hôpital des Cadolles sont affectés en zone mixte. Ils peuvent être destinés à des activités selon le plan directeur sectoriel. Ce secteur abrite actuellement déjà des activités économiques (EP Spray System SA, anciennement Caractères SA). Le Tennis Club de Neuchâtel (TC Cadolles) bénéficie d'un droit de superficie échéant en 2016 sur une surface de 1'251 m<sup>2</sup>. Nous disposerons après cette date de la pleine propriété des terrains sur lequel le club-house a été érigé, de même que sur les terrains occupés par les six courts en plein air (surface de 5'700 m<sup>2</sup>) et loués par le club à la Ville également jusqu'en 2016. Les réserves de terrain sont donc conséquentes.

### Portes-Rouges

La partie sud des Portes-Rouges est soumise à l'élaboration de plusieurs plans de quartier, dont un est en cours d'étude pour le secteur ouest. Une densification accrue par rapport à la situation existante permettra des reconstructions faisant un usage optimal du sol.

### Rue de Monruz 36

La Fondation pour l'insertion socioprofessionnelle a acquis récemment une parcelle de 4'902 m<sup>2</sup> à la rue de Monruz 36. Votre Autorité a autorisé la Ville à cautionner à hauteur de 1,7 million de francs le prêt que cette fondation a contracté<sup>4</sup>. Grâce à cette acquisition, la Ville a pu obtenir, pour les besoins de la promotion économique, la maîtrise indirecte de ce bien-fonds particulièrement bien situé appartenant auparavant à des privés. Une solution devrait bien entendu être trouvée pour les Ateliers Phénix en cas de réalisation d'un projet sur l'ensemble de la parcelle.

### Locaux commerciaux à louer

Dans le cadre de ses activités de promotion économique, l'Etat tient à jour sur internet la liste des locaux commerciaux vacants, à vendre et à louer ([www.ne.ch/locaux](http://www.ne.ch/locaux)). Les données sont récoltées grâce à la collaboration des professionnels de la branche. A l'heure de la rédaction

---

<sup>4</sup> Voir rapports no 05-016 et 05-016bis concernant le cautionnement d'un prêt à la Fondation pour l'insertion socioprofessionnelle (en création) pour l'achat de l'article 2632 du cadastre de la Coudre, des 13 décembre 2005 et 6 février 2006).

Séance de lundi 2 octobre 2006

de la présente réponse, 72 locaux sont disponibles, dont les surfaces varient de 120 m<sup>2</sup> jusqu'à 620 m<sup>2</sup>.

## **Conclusion**

Par l'adoption du plan d'aménagement, votre Autorité a défini en 1998 des zones à construire ou à reconstruire dont le potentiel est très important en terme d'emplois et adapté aux besoins du développement économique de la Ville de Neuchâtel. Le plan d'aménagement a aussi permis à des investisseurs privés de mieux exploiter leurs terrains grâce à des possibilités accrues de construction. Les friches industrielles des quartiers de la Gare et de Serrières auront ainsi bientôt disparu pour faire place à des quartiers modernes et intégralement repensés. Le secteur du Crêt-Taconnet est aujourd'hui un exemple en Suisse de reconversion de friches industrielles en raison de ses qualités constructives, respectant les principes du développement durable, et incluant une mixité d'habitat et d'activités variées. Les secteurs de Monruz et des Portes-Rouges offrent également des opportunités intéressantes pour les activités économiques. Enfin, le secteur de Pierre-à-Bot verra prochainement la réalisation d'importantes constructions nouvelles à disposition des entreprises.

Grâce à la stratégie développée dans le plan d'aménagement, le nombre d'emplois supplémentaires que la Ville de Neuchâtel est en mesure d'accueillir est très significatif par la forte densification des possibilités de construction dans les zones d'activité et par conséquent, une utilisation optimale du sol. Les objectifs prioritaires figurant dans notre programme politique pourront ainsi se concrétiser tout en préservant pour l'avenir des réserves de terrain.

La Ville de Neuchâtel n'est aujourd'hui plus propriétaire de vastes zones non construites pour accueillir des projets à l'exemple des bâtiments de la société Baxter, à moins de procéder au changement d'affectation de terrains actuellement en nature de forêts, de prairies ou de vignes. Il faut enfin rappeler qu'un plan d'aménagement est conçu pour une durée d'une quinzaine d'années. Le plan d'aménagement actuellement en vigueur privilégie le développement à l'intérieur des zones constructibles afin d'utiliser le sol de manière plus rationnelle, tout en préservant les zones naturelles et de délassément.



Séance de lundi 2 octobre 2006

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite n° 06-801.

Neuchâtel, le 29 septembre 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Daniel Perdrizat

Le chancelier,

Rémy Voirol

## **ORDRE DU JOUR**

### **Nomination**

#### **06-112**

**Nomination** d'un membre au sein de la Commission spéciale "Marchés de l'énergie", en remplacement de M. Jean-Marie Fauché (socialiste), démissionnaire.

### **Rapports du Conseil communal**

#### **06-017**

**Rapport du Conseil communal** relatif à l'appui d'une demande de crédit pour la rénovation et l'agrandissement des installations du port du Nid-du-Crô.

#### **06-019**

**Rapport du Conseil communal** relatif à une demande de crédit concernant l'exploitation du stade et la copropriété du complexe de 'La Maladière'.

#### **06-016**

**Rapport du Conseil communal** concernant le plan d'aménagement de Chaumont et la modification du plan d'aménagement communal relative à Chaumont, ainsi qu'à la gestion des ZP2 et des OP.

**06-018**

**Rapport du Conseil communal** concernant une demande de crédit relative à la construction d'une nouvelle chaufferie et l'installation d'une pompe à chaleur aux piscines du Nid-du-Crô.

**Autres objets**

**06-401**

**Proposition**, (dont l'urgence demandée a été acceptée par le Conseil général le 12 juin 2006), des groupes radical et libéral, par MM. Blaise Péquignot et Gérald Comtesse, au sens de l'article 32 du Règlement général, concernant l'assainissement des finances communales.

**04-503**

**Postulat** du groupe pepecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

**05-401**

**Proposition** de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

**05-502**

**Postulat** du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts, intitulé : *"Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés"*.

**05-402**

**Proposition des groupes libéral et radical**, par M. Pierre Aubert et consorts, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

**05-503**

**Postulat** des groupes radical et libéral, par M. Christian Boss et consorts, intitulé «Pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public».

**06-301**

**Motion** du groupe popvertssol, par M. Blaise Horisberger et consorts, concernant la révision des plans d'alignement.

**06-501**

Séance de lundi 2 octobre 2006

**Postulat du groupe socialiste, par M. Didier Rochat et consorts, intitulé « Pour une simplification des démarches administratives ».**

**06-603**

**Interpellation du groupe popvertssol, par M. François Konrad et consorts, relative à l'installation des projecteurs au stade de La Maladière.**

**06-502**

**Postulat des groupes libéral et radical, par MM. Jean-Charles Authier, Christian Boss, concernant la mise en valeur de la zone piétonne.**

**06-503**

**Postulat du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, concernant le recensement des terrains dont la Ville est propriétaire, intitulé "Recensement des terrains à bâtir, en zone mixte ou en zone agricole appartenant de la Commune de Neuchâtel : état des lieux".**

**06-604**

**Interpellation des groupes radical, popvertssol, libéral, socialiste, par Mme Fabienne Spichiger et consorts, concernant l'accueil parascolaire des 4-12 ans au CVE du Carambole.**

**06-302**

**Motion du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux et consorts, concernant le guichet virtuel de la Ville.**

**06-605**

**Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier.**

**06-606**

**Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant les appartements à loyer modéré.**

Neuchâtel, les 13 et 29 septembre 2006

Séance de lundi 2 octobre 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Daniel Perdrizat

Le chancelier,

Rémy Voirol

## Séance de lundi 2 octobre 2006

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Concernant **l'interpellation No 06-603** du groupe popvertssol relative à l'installation des projecteurs au stade de la Maladière, le Directeur des sports avait informé l'assemblée que, compte tenu des informations parvenues ultérieurement à la connaissance de l'Exécutif, il apporterait, au nom du Conseil communal, un complément d'information avant que le Conseil général statue sur le contenu de la réponse.

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des sports, ajoute :

- En effet, lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons annoncé, dans le cadre du traitement de l'interpellation No 06-603 que nous reviendrions devant votre Autorité avant que les interpellants déclarent leur degré de satisfaction. Après avoir ordonné un contrôle supplémentaire, nous avons constaté, en tant qu'Autorité de surveillance, que certaines indications obtenues à l'époque ne se sont pas confirmées. Pour cette raison, le Conseil communal a déposé, sur vos tables, un rapport concernant la modification du plan spécial "La Maladière", du 2 juin 2003, document qui sera inscrit à l'ordre du jour de la séance de votre Conseil du 6 novembre. Ce rapport vous apporte un certain nombre d'informations en complément à la réponse écrite à l'interpellation précitée.

**M. François Konrad**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Nous sommes satisfaits de la réponse, mais pas de la façon dont les choses se sont passées.

Séance de lundi 2 octobre 2006

**1**  
**06-112**

**Nomination d'un membre au sein de la  
Commission spéciale "Marchés de  
l'énergie", en remplacement de M. Jean-  
Marie Fauché, démissionnaire.**

**M. Olivier Arni**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Raymond Maridor**.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Au nom de l'assemblée, il prend acte de la nomination de **M. Raymond Maridor** à la Commission spéciale "Marchés de l'énergie".

Séance de lundi 2 octobre 2006

**2**  
**06-017**

**Rapport du Conseil communal au Conseil  
général à l'appui d'une demande de crédit  
pour la rénovation et l'agrandissement des  
installations du port du Nid-du-Crô**

(Du 31 août 2006)

Le texte de ce document figure dans la rubrique « Rapports et autres  
objets ci-contre »

**M. François Konrad**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Dans la séance qu'elle a tenue en date du 21 septembre, la Commission financière a traité le rapport 06-017 concernant une demande de crédit pour la rénovation et l'agrandissement des installations du port du Nid-du-Crô. Le Conseil communal était représenté par M. Antoine Grandjean. Dans un premier temps, le Conseil communal a entrepris de rappeler la situation qui est considérée comme assez catastrophique. Il a indiqué que des réparations urgentes ont déjà été effectuées à plusieurs reprises et qu'aujourd'hui, il n'est plus possible de réparer, raison pour laquelle il est proposé de remplacer les pontons et d'augmenter le nombre de places. Dans la foulée, il est également proposé d'améliorer l'équipement et en particulier en ce qui concerne l'éclairage. Le projet qui est soumis ce soir au Conseil général a été présenté aux principaux utilisateurs du port et, à part quelques propositions de modifications mineures, il a été bien reçu.

La seconde partie de la séance a permis aux commissaires de poser un certain nombre de questions et de faire diverses remarques. Concernant le remplacement de l'éclairage du port, la question s'est posée du maintien de celui-ci en l'état, voir éventuellement de purement et simplement le supprimer. Il a également été demandé si l'installation actuelle était amortie et si l'éclairage fonctionne ou devrait fonctionner toute la nuit. En rapport avec cette même question un doute a été relevé à propos de l'économie d'énergie représenté par de nouveaux candélabres dans la mesure où le nombre de ceux-ci augmente de manière significative. Sur cette question, le Conseil communal répond que l'installation actuelle est amortie et qu'il est important de la refaire, celle-ci étant vétuste. Par ailleurs, le nouvel éclairage représentera une source lumineuse permettant de faire des économies de près de 30 %. Il relève également que les lumières sont éteintes la nuit.

Certains font remarquer que le nombre de bornes eau-électricité paraît trop important et que l'installation de celles-ci représente un coût trop élevé. A cela, le Conseil communal répond que, concernant le prix de la borne, aujourd'hui, nous sommes au stade de la demande de crédit et il n'y a pas encore eu de demandes de soumission. Il y aura donc encore des modifications. Le besoin d'équipement que l'on pourrait appeler "luxueux" est clairement exprimé par les usagers. Comme cela peut être constaté au port des Jeunes-Rives où les places s'arrachent et tout est utilisé. Le Conseil communal complète, sur ce point, en indiquant que l'installation de compteurs d'eau pour chaque utilisateur serait trop cher



## Séance de lundi 2 octobre 2006

et que dans la mesure où, contrairement à l'électricité, tout le monde a besoin d'eau, un surplus de la taxe d'amarrage est le système de perception le mieux adapté. En réponse à l'inquiétude de voir de grosses difficultés apparaître au moment des travaux, le Conseil communal répond que ceux-ci ont été planifiés en période hivernale et que la construction se fera un ponton à la fois. Le Conseil communal indique qu'actuellement, toutes les places sont louées, sauf dans le cas de quelques places trop étroites. Il y a une liste d'attente de 50 à 60 personnes.

Depuis 2003, la gestion des ports a amené à l'utilisation d'une comptabilité spécifique. Il y a des années bénéficiaires et d'autres déficitaires. Des corrections progressives ont eu pour conséquence l'augmentation des taxes en 2004. Aujourd'hui encore, il y a un léger déficit. L'objectif visé est l'équilibre des charges. Concernant la question de la largeur du canal au sud du port, le Conseil communal indique être allé au maximum possible. A propos de la question de l'amortissement paraissant insuffisant à 3 %, le Conseil communal indique qu'il est suffisant dans la mesure où les premières structures datent des années 60 et ont donc plus de 40 ans. Par ailleurs, le Service des communes a accepté le rapport, les normes légales sont donc respectées. Au final, la Commission financière vote le projet d'arrêté No 1 par 11 oui, sans opposition, et le projet d'arrêté 2 par 14 oui, sans opposition.

**M. David Wintgens**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste va accepter la demande de crédit pour la rénovation des installations du port du Nid-du-Crô, ainsi que l'arrêté concernant les taxes et émoluments. A défaut d'être subjugués par le charme bucolique de l'endroit, soyons pragmatiques. La rénovation des pontons est urgente. Leur agrandissement est somme toute logique : il y a un déficit de places de parc pour les bateaux et la possibilité de le combler facilement. L'éclairage des pontons est une question de sécurité, les taxes d'amarrage n'augmenteront pas. Le Club Sportif Nautique admet qu'il faut payer l'utilisation du couvert, les investissements sont autofinancés. Rénovons bien vite ce port !

Nous nous sommes cependant interrogés sur trois points :

- Faut-il vraiment équiper les pontons de bornes électriques ? Comme le Conseil communal, nous répondons par l'affirmative, cet équipement fait désormais partie des standards, de nombreux autres ports en sont équipés. Nous nous sommes laissé dire qu'il

## Séance de lundi 2 octobre 2006

existait maintenant des bateaux à moteur électrique (silencieux, sans production de CO<sub>2</sub>) Offrons-leur la possibilité de se développer.

- Ne peut-on pas économiser un peu, et ne pas remplacer les candélabres existants ? La grande majorité d'entre nous pense qu'il faut saisir l'occasion d'enjoliver l'endroit et qu'il serait dommage d'attendre. Puisqu'il n'est pas envisageable de rénover les hangars, au moins un bon et bel éclairage rendra la promenade dans ce secteur plus agréable et plus sûre.
- Pourquoi la commission des Port et Rives n'a-t-elle pas été convoquée? Là c'est au Conseil communal de répondre. Le membre de la commission que je suis aimerait connaître les futurs projets, et pouvoir aborder des questions qui ne sont pas que des détails, telles que la propreté des sanitaires du port.

**M. Steven Bill**, Porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour le travail effectué dans le cadre de ce rapport. A sa lecture, il ne fait aucun doute que le port du Nid-du-Crô mérite une rénovation. Cette impression est confirmée par une vision locale, laquelle permet de se faire une idée de l'urgence d'une remise en état du port, ceci notamment pour des raisons de sécurité, mais également pour le confort des utilisateurs, lesquels paient tout de même des sommes conséquentes pour pouvoir bénéficier d'une infrastructure qui se doit d'être de qualité. En outre, le groupe UDC réclame régulièrement que nos infrastructures soient mieux entretenues, aussi nous nous verrions difficilement refuser un crédit allant dans ce sens.

Nous tenons également à relever la bonne qualité du rapport, lequel permet de se faire une idée précise de l'état des autres ports de la Ville. Relevons le cas du port de Serrières qui se trouve dans un état inquiétant. Nous espérons vivement que le futur crédit relatif à la rénovation de ce port puisse être, pour partie en tout cas, englobé dans le crédit de la Confédération pour le percement du tunnel de Serrières, ceci sachant que les berges seront réaménagées.

Les rénovations prévues au Nid-du-Crô nous semblent judicieuses. Bien entendu, on peut toujours se demander si le changement des candélabres entourant le port est absolument indispensable, si l'éclairage des pontons ne pourrait pas se faire à moindre frais? Toutefois, l'ensemble du projet nous apparaît cohérent et nous souhaitons saluer le fait de profiter de ces travaux pour augmenter la

## Séance de lundi 2 octobre 2006

capacité du port. En effet, il est actuellement extrêmement difficile de trouver une place d'amarrage dans la région, les listes d'attente sont extrêmement longues. Aussi, ces 60 nouvelles places, seront bienvenues tant du côté des détenteurs de bateau que des comptes de la Commune. Toutefois, n'aurait-on pas pu profiter de ces rénovations pour aller au-delà de ces 60 nouvelles places, sachant qu'elles trouveront facilement preneur?

Nous souhaiterions également que le Conseil communal nous éclaire sur la manière dont il va faire pour déménager les bateaux des usagers, ceci durant la période de travaux. Nous souhaiterions également savoir quel est la politique du Conseil communal concernant le problème des bateaux-épaves qui surchargent nos ports. Bref, ce rapport n'a pas soulevé nombre de questions dans nos rangs, et nous voyons cet investissement comme une nécessité, raisons pour lesquelles nous accepterons ce crédit ainsi que l'arrêté relatif aux taxes et émoluments.

**Mme Fabienne Spichiger**, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Les groupes radical et libéral ont pris bonne note du présent rapport. Ils sont convaincus de l'absolue nécessité de la rénovation des pontons qui sont irréparables et si l'esthétique peut en être améliorée, à l'instar des autres ports de la région, c'est tant mieux. La mise à disposition d'eau et d'électricité est un plus nécessaire afin d'assurer le confort des plaisanciers et nous en sommes heureux. Nous nous félicitons surtout que les tarifs ne sont pas augmentés pour autant. Que des places supplémentaires soient créées était également nécessaire pour réduire la liste d'attente, en espérant, bien sûr, que les habitants du chef-lieu soient favorisés et la mode étant ce qu'elle est, et que les bateaux sont toujours plus imposants, il est judicieux que les places prévues soient extensibles.

Nous avons cependant une demande concernant les pontons. Le rapport mentionne une liste de matériaux divers, tels que caillebotis, polypropylène, composite, bois. Les groupes radical et libéral souhaitent vivement que le bois soit choisi pour la rénovation, ceci dans un souci de développement durable, dont se targue la Ville par ailleurs, et pour l'esthétique également. En effet, quoi de mieux que le bois pour un port. Nous espérons donc que cet élément soit pris en compte lors du choix du constructeur, d'autant que, sous nos latitudes, le bois ne risque pas d'être rongé par le sel, ou abîmé par de grosses tempêtes, donc pas de raisons de s'en priver. Concernant l'éclairage, quelques-uns parmi nous

## Séance de lundi 2 octobre 2006

se sont posés la question de la nécessité de changer tout l'éclairage et surtout de mettre autant de lumière sur les pontons, réticences dues à un souci d'économie immédiat en gardant l'idée que cet investissement pourrait être repoussé à des temps plus favorables financièrement parlant. Cependant, l'aspect sécuritaire et l'éventuelle économie d'énergie qui découle de ce choix ont fait renoncer à une opposition, mais il serait intéressant d'entendre le Conseil Communal sur ce sujet. Une question quand même, serait-il possible d'envisager un système d'éclairage solaire ? Ceci posé, les groupes radical et libéral accepteront à l'unanimité les arrêtés I et II.

**M. Sébastien Bourquin**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol salue la rénovation et l'agrandissement des installations du port du Nid-du-Crô, d'autant plus qu'il s'agit d'une opération financière neutre, voire même légèrement bénéficiaire pour la Ville, ce qui est relativement rare ces derniers temps. Nous saluons les investissements prévus qui vont contribuer à équilibrer les comptes des ports. En revanche notre groupe se pose quelques questions quant à la nécessité de doter les pontons, jusqu'à aujourd'hui pas éclairés, de 24 bornes d'éclairage. Jusqu'à présent, les utilisateurs de ce port ont pu retrouver leur bateau de nuit, sans éclairage sur les pontons et nous estimons que ces 54'000 francs sont peut-être superflus. Nous proposons un **amendement** au crédit demandé. Nous vous proposons de doter les pontons d'un seul éclairage par ponton et de retrancher 44'000 francs du crédit d'investissement. Cela revient donc à **amender le crédit d'investissement à 1'636'000 francs.**

Ce qui n'a pas encore été soulevé c'est que le Conseil communal avait prévu ces investissements à la planification des investissements 2006-2009, mais pas en 2006. C'est pourquoi la Commission financière a été saisie. Cela ne nous pose aucun problème, d'autant plus que ces investissements sont auto-financés. Quand des investissements sont nécessaires et auto-financés, allons-y de bon cœur et investissons dans l'amélioration des infrastructures, ici destinés à des utilisateurs certainement fortunés puisque je ne pense pas que dans nos rangs, nous ayons les moyens, ou ceux que nous représentons, d'acheter un bateau, mais c'est aussi une clientèle de la Ville qui doit être satisfaite. Le groupe popvertssol approuvera le projet d'arrêté No II à l'unanimité et vous propose donc son amendement au projet I, sur lequel nous réservons notre approbation.

Séance de lundi 2 octobre 2006

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, déclare :

- Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière. Je crois que l'unanimité s'est faite devant l'état assez catastrophique de ces pontons et je n'aurai pas besoin de rappeler les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Tout à l'heure M. Bourquin a dit que nous avons accéléré les travaux. En réalité, pas tellement car les engagements financiers n'auront lieu qu'en décembre ou au début de l'année prochaine, mais c'est surtout un problème de planification. Nous avons voulu nous y prendre un tout petit peu plus tôt pour faire en sorte que nous ayons le temps nécessaire pour travailler pendant la basse saison. C'est la raison de la modeste accélération de l'investissement.

En ce qui concerne les travaux, il y a le remplacement des pontons. On nous a demandé pourquoi nous n'avons pas consulté la Commission des ports et rives. Honnêtement, cela ne nous est pas venu à l'idée car il s'agissait d'entretien. Nous remplaçons des pontons existants par de nouveaux. Lorsque nous avons fait les travaux pour Expo 02 sur les pontons de la LNM, il n'y a pas eu de séance de commission. Lorsque nous avons rénové les pontons sur le port des Jeunes-Rives, il n'y a pas eu non plus de séance de la Commission, peut-être à tort. Il nous semblait que, pour des travaux d'entretien, il n'y avait pas une remise en question urbanistique véritable de nos rives. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas jugé utile de convoquer cette commission.

Au sujet de la problématique de l'amélioration des équipements nous allons mettre en place de l'éclairage, des prises électriques, des sorties d'eau. Certains se sont posés la question de savoir si c'était vraiment la bonne solution de travailler de la sorte. Nous croyons que oui car les prises électriques, aujourd'hui, si vous voulez louer des places à des bateaux d'assez grandes dimensions, sont au centre des questions. On vous demande s'il y a la place pour glisser le bateau et s'il y a une prise électrique. Ces bateaux ont besoin de ce genre d'équipement. La question a été assez vite réglée. Nous nous sommes demandés, en revanche, combien il fallait de prises. Nous avons regardé ce qui se faisait dans d'autres ports, aussi ce qu'il en était du port des Jeunes-Rives où nous avons déjà de telles prises, du port du Nid-du-Crô où nous avons aussi des prises sur les jetées en dur et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait proposer ce ratio de 1 à 3.

Il y a eu un souci légitime qui a été exprimé pour savoir si, sur le plan énergétique, c'était vraiment justifié de mettre un système d'éclairage.

## Séance de lundi 2 octobre 2006

Nous affirmons que c'est justifié. Votre souci est certainement légitime, mais le projet se justifie pour plusieurs raisons. Premièrement, il faut se rendre compte que l'allongement des pontons va éloigner un certain nombre de bateaux de l'éclairage public. Nous allons nous trouver dans une situation qui sera un peu différente de ce que nous avons vécu jusqu'à aujourd'hui avec cet éloignement de la source lumineuse et nous pensons que si nous pouvons augmenter la sécurité des usagers et éviter qu'ils se prennent les pieds dans des cordes ou dans un réservoir de bateau qui a été posé sur le bord du ponton. C'est de notre devoir de le faire et si nous regardons la plupart des ports qui ont été rénovés ces dernières années, nous constatons que cet éclairage fait partie du standard.

Pour répondre au souci énergétique, nous vous disons qu'il y aura un système de détecteur de présence. Sur les pontons, vous n'aurez pas un éclairage en permanence. C'est uniquement lorsqu'il y a présence d'une personne que l'éclairage est mis en route. Il faut avoir une autre réflexion. Au niveau de l'éclairage public que nous avons autour du port, au nord et sur la jetée sud, nous allons pouvoir rénover l'éclairage. Il aura une tension variable, c'est-à-dire que nous faisons diminuer l'intensité lumineuse à partir de certaines heures puisqu'il y a moins de monde à cet endroit. Si nous voulons faire cela, nous devons assurer, là où il y a les bateaux, un minimum d'éclairage. Je crois que la combinaison des deux est juste, c'est-à-dire que l'éclairage qui est là en permanence est diminué au moment où nous en avons moins besoin, mais s'il y a un besoin spécifique, soit quelqu'un qui se rend à son bateau, à ce moment-là, il dispose d'un bon éclairage sur le ponton qu'il utilise.

Ce qui nous paraît aussi important de dire c'est que nous avons connu quelques cas de vandalisme. Indiscutablement, si, lorsque vous arrivez sur le ponton, une lumière se met en marche, est une manière très simple d'éliminer ou d'abaisser ce type de vandalisme. Nous croyons que la sécurité sera meilleure pour les bateaux qui sont abrités dans notre port. Enfin, dernier point important : la réalisation après coup d'un éclairage, car si à partir d'un éclairage minimum avec peu d'installations, vous devez compléter l'équipement, l'addition des deux est beaucoup plus cher que ce que nous vous proposons car, à ce moment, vous êtes obligés de mettre des caissons que nous faisons spécifiquement sans éclairage. Si vous rajoutez un éclairage, c'est une installation supplémentaire onéreuse. Cela me rappelle ce que disait ma grand-mère : "nous ne sommes pas assez riches pour nous payer du bon marché!". C'est un peu cela, autant voir le dossier correctement depuis le

## Séance de lundi 2 octobre 2006

départ plutôt que d'essayer de réparer une installation qui ne nous donne pas satisfaction.

Un souci financier s'est aussi fait jour en ce qui concerne l'éclairage public. Ce n'est pas un caprice et l'éclairage que nous avons au port de Neuchâtel a 40 ans. Il se trouve que c'est l'âge auquel nous faisons le renouvellement de nos installations où que ce soit en ville. Nous essayons de tenir ce rythme. Ce n'est donc pas le fait de faire des travaux au port, il se trouve que l'éclairage public a besoin d'être rénové. Nous avons aujourd'hui 23 candélabres qui ont des puissances de 250 watts et ces 23 seront remplacés pour 11, par des éclairages à 100 watts, ce sont ceux qui seront sur la jetée sud et le reste, soit les 12 autres, seront éclairés avec des systèmes à 200 watts. En réalité, nous aurons 100 plus 100, car ces éclairages qui sont au nord éclairent une partie le haut du port où se trouvent les hangars et une partie la jetée qui se trouve en bas. Nous aurons donc à la place des 23 à 250, un système nettement moins puissant et nous aurons aussi une réduction de consommation, d'autant plus que nous pouvons régler la tension, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. C'est entre 30 et 40 % que nous pouvons gagner au niveau de la consommation.

Dernier argument qui milite en faveur de cet éclairage public : sur la jetée nord, le parcours que nous allons devoir réaliser pour alimenter les pontons est le même que celui qui est utilisé aujourd'hui par le câblage de l'éclairage public. Nous allons donc devoir ouvrir une tranchée à cet endroit. Bien sûr, il est logique de refaire, dans la foulée, l'éclairage public qui se trouve à cet endroit.

Dans le cadre de la Commission financière, certains d'entre-vous s'étaient émus en regardant le nombre de bornes et de prises entre ce qui était dit dans le rapport et ce qui était montré sur le plan. Sans trahir de secret, c'est Mme de Pury qui avait fait le compte, tout à fait juste. Elle nous avait dit qu'il n'y en avait que 24 alors pourquoi parlait-on de 27 hydrants, pourquoi 27 bornes et systèmes d'éclairage? J'aimerais dire que s'il y a cette petite différence, c'est que nous n'avons pas tout reporté sur le plan. Nous aurions dû avoir des demi-points rouges et des demi-lunes sur les pontons A, B et C. En réalité nous aurions pu montrer notre souci d'économie car sur ces pontons, nous n'allons pas mettre des bornes complètes avec les prises électriques car c'est sur ces pontons que nous avons de petites embarcations et notamment les voiliers et qu'il y a moins besoin de prises électriques. Nous avons décidé de ne pas mettre des bornes complètes, mais uniquement l'arrivée d'eau, nécessaire et l'éclairage.

## Séance de lundi 2 octobre 2006

Concernant les bateaux électriques il est vrai qu'il y a des projets et nous avons un homonyme qui s'occupe de la question. La porte est ouverte et si le chargement se fait avec une tension avec 220 volts, cela ne posera aucun problème, nous aurons toutes les prises nécessaires où il faut. S'il faut du 380 volts, cela nécessitera un petit aménagement, mais du moment que nous avons tiré l'ensemble des câbles, cela ne nous pose pas de problème de mettre à disposition une prise telle qu'elle serait nécessaire.

A propos des bateaux à l'abandon, il faut savoir que nous avons, sur l'ensemble de nos quatre ports, 673 places et nous avons dû faire le ménage ces derniers mois. Effectivement, le problème est qu'il n'est pas si simple de faire le ménage car le règlement nous dit que si les gens paient leur location et tant que le bateau flotte, c'est difficile de leur dire qu'ils n'ont plus le droit de se mettre à leur place car leur bateau n'est pas beau, ni bien entretenu. Il y a tout un travail de fond qui a été fait par la Police pour discuter. Pour ceux qui payaient mal, le cas a été vite réglé et pour les autres on a discuté. Aujourd'hui, il nous reste quelques cas, trois ou quatre, qui sont des embarcations qui sont véritablement en mauvais état et qui, à nos yeux, ne devraient plus pouvoir stationner à cet endroit. Nous sommes encore en discussion avec les propriétaires. Nous sommes aussi en train de travailler sur la refonte du règlement d'utilisation des ports. Ce problème sera abordé spécifiquement pour que nous ayons les moyens de nos ambitions. Cela dit, il faut faire attention. Il n'y a que très peu de cas, même si des bateaux paraissent en mauvais état, c'est souvent la bâche qui est trouée.

En conclusion, nous rénovons, avec ce projet, ce qui tombe en ruines. Nous améliorons la prestation, non pas avec du luxe, mais des "lux", mais je crois que cela répond à un besoin. Nous n'augmentons pas les tarifs. Nous faisons en sorte que ceux qui cherchent des places puissent en trouver. Globalement, cela ne coûte rien de plus à la Ville de Neuchâtel. Nous croyons donc que le Conseil général serait bien inspiré d'accepter les deux arrêtés et de refuser l'amendement.

**M. Philippe Ribaux** ajoute :

- En ce qui concerne la Commission des ports et rives, j'en suis membre depuis longtemps. Elle a dû se réunir une ou deux fois et, à chaque fois qu'elle devrait se réunir, on l'oublie et, à chaque fois, on entend le même type d'argument : désolé nous l'avons oubliée car, déjà la dernière fois... On peut continuer longtemps ainsi. Je ne sais pas comment nous



## Séance de lundi 2 octobre 2006

pourrions briser cette chaîne, mais je conjure tous les conseillers communaux qui ont affaire soit aux ports soit aux rives, d'avoir ce réflexe de penser à cette commission car il est vrai qu'à force de l'oublier on finira pas l'oublier complètement. Deuxième remarque : j'ai entendu sur les bancs popvertssol que les propriétaires de bateaux étaient en principe des personnes fortunées. Là aussi je voudrais corriger le tir. Il est vrai qu'on se laisse vite impressionner par les plus grosses embarcations. Ce sont celles que l'on voit en premier. Mais je voudrais aussi rappeler que, dans nos ports, vous avez énormément, en tous cas la moitié, des petits canots qui appartiennent à des gens aux revenus modestes, souvent des retraités, dont c'est le principal loisir et cela ne coûte pas si cher que cela. Pour 2'000 francs, vous avez un bateau avec un moteur d'occasion en très bon état. Je voulais corriger cette image de gens qui ont beaucoup d'argent et qui se paient un gros bateau. Il y a beaucoup de gens pour qui le lac est important, pour qui c'est une occasion de sortir, de pêcher, voire de faire une ballade en famille.

**Mme Fabienne Spichiger** intervient :

- J'aurais voulu avoir l'avis du Conseil communal concernant le matériau des pontons.

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, complète :

- Merci pour votre remarque. Nous en avons pris acte et dans le cadre de l'attribution des travaux, nous ferons en sorte de mettre en valeur les gens qui auront profilé le bois dans leurs propositions.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il déclare :

- Nous sommes en présence d'un amendement popvertssol qui à l'article premier propose un crédit de **1'636'000 francs**, à la place d'un crédit de 1'680'000 francs, donc une déduction de 44'000 francs.

Il met cet amendement au vote de l'assemblée qui le **refuse par 25 voix contre 7**. Il fait voter ensuite **l'arrêté No I, qui est adopté par 37 voix sans opposition**. Quant à **l'arrêté No II, il est aussi adopté par 37 voix sans opposition**.

Séance de lundi 2 octobre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix contre 0.

**Arrêté**  
**concernant une demande de crédit relative**  
**à la rénovation des installations du port du Nid-du-Crô**  
(Du 2 octobre 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit d'investissement de 1'680'000 francs est accordé au Conseil communal pour la rénovation des installations du port du Nid-du-Crô.

**Art. 2.**- Ce crédit sera amorti au taux moyen de 3% pris en compte par le budget de la Direction de la police.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté

Neuchâtel, le 2 octobre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas De Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

Séance de lundi 2 octobre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix contre 0

**Arrêté**  
**modifiant l'Arrêté concernant les taxes et émoluments,**  
**du 3 octobre 1988**  
(Du 2 octobre 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- L'article 69 al.1 de l'Arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 3 octobre 1988, est modifié par adjonction d'une lettre f).

**Art. 69.**- <sup>1</sup>L'autorisation d'utiliser les ports donne lieu à la perception d'un émolument qui ne dépasse pas, par an :

- a) pour l'amarrage d'une embarcation, 70 francs par mètre carré ;
- b) pour l'hivernage à terre des bateaux amarrés dans le port (mi-octobre à mi-avril), 40 % de l'émolument d'amarrage ;
- c) pour un emplacement à terre destiné à un bateau, un coffre ou une baraque, 35 francs par mètre carré ;
- d) pour une niche, 50 francs au port principal, et 285 francs au Nid-du-Crô ;
- e) pour l'utilisation de la grue, 50 francs par tonne ;
- f) pour la mise à disposition d'un compteur électrique, en sus du prix de l'énergie consommée, un montant de base forfaitaire de 100 francs maximum, hors TVA.**

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé d'appliquer le présent arrêté

Neuchâtel, le 2 octobre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Le secrétaire,

Nicolas De Pury

Blaise Péquignot

Séance de lundi 2 octobre 2006

**3**  
**06-019**

**Rapport du Conseil communal au Conseil  
général relatif à une demande de crédit  
concernant l'exploitation du stade et la  
copropriété de "La Maladière"**

(Du 13 septembre 2006)

Le texte de ce document figure dans la rubrique « Rapports et autres  
objets ci-contre »

Séance de lundi 2 octobre 2006

**M. François Konrad**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Dans la séance du 21 septembre, la Commission financière a traité le rapport. Le Conseil communal était représenté par M. Pascal Sandoz. Celui-ci présenta le rapport et rappela que c'était grâce, en particulier à la décision prise par le Conseil général en 2003, que le complexe verra bientôt le jour. Il a aussi rappelé que le montant inscrit à la planification des investissements 2006-2009, afin d'équiper et d'exploiter La Maladière, était de 800'000 francs et qu'avec le présent rapport, nous sommes au-delà avec un million de francs de plus.

Il a également présenté la copropriété qui devra être mise en place avec "Publicanto", soit les caisses de pensions Publica et Swisscanto. Il s'agira d'édicter un règlement de coordination entre les propriétaires et les locataires. La gestion, exploitation et promotion sera du ressort du Service des sports. Le Conseil communal présenta également ce qui a trait à l'équipement, et en particulier la mise en place de 18 tourniquets et de 8 buvettes, de loges qui seront équipées par les partenaires de Proimax et d'un dortoir de 44 lits à équiper, et qui servira à accueillir des clients venant jouer et s'entraîner.

Ce rapport a suscité nombre de questions et de remarques. Pour commencer, plusieurs commissaires se sont étonnés que le Conseil communal ait pris en considération la taxe sur les spectacles, alors qu'il avait clairement annoncé sa disparition. A cette remarque, le Conseil communal a rétorqué que la taxe était calculée dans la mesure où, actuellement, la loi nous y contraint. N'étant pas présents dans le rapport voté en 2003, les dortoirs projetés ont également suscité l'étonnement de plusieurs commissaires. Ces dortoirs sont présentés comme indispensables afin de pouvoir accueillir des groupes utilisant les infrastructures mises à disposition.

Un autre souci concerne les garanties financières qui devraient être demandées à Proimax. Il est proposé de demander une année de garantie de loyer. A ce propos, le Conseil communal répondit qu'un bail commercial serait signé avec Proimax. Celui-ci portera tout d'abord sur un montant fixe et, ensuite, les montants seront variables en fonction des entrées. Il n'est pas prévu de garantie financière au sens d'une caution. Si le paiement ne se fait pas, le stade ne sera pas mis à disposition. Plusieurs commissaires se disent perplexes sur l'application concrète d'une telle mesure. Il a également été demandé quels étaient les domaines où il y avait le plus grand surcoût et s'il n'y avait pas la possibilité de ne pas accomplir un certain nombre de travaux et

## Séance de lundi 2 octobre 2006

d'aménagements, tels dortoirs, caméras de surveillance et autres. A cela le Conseil communal a rétorqué que le plus grand surcoût se trouvait au niveau des charges de sécurité et qu'il y avait eu la volonté de réduire ces charges en repoussant le remplacement du terrain synthétique, du terrain situé aux Charmettes. Les Autorités cantonales vont certainement facturer, dans un proche avenir, les frais d'intervention de la Police cantonale à l'occasion de matches de football. Cela pourrait générer un surcoût de 350'000 francs. Faudrait-il prévoir ce montant dans le budget? Cette question inquiète le Conseil communal. Pour l'instant cette éventuelle charge n'a pas été prise en compte.

La question de la privatisation a été posée. Il a été répondu qu'il était important que le Conseil communal ne perde pas la maîtrise de la promotion du stade. Compte tenu des réticences d'une majorité de commissaires présents, sur l'importance de l'augmentation du crédit, et cela en particulier dans le contexte actuel difficile, un redimensionnement du projet est proposé en **amendant** le premier article par une réduction de 300'000 francs. Au final, **l'amendement consistant à réduire le crédit de 300'000 francs pour l'amener à la somme de 1'518'000 francs, fut accepté par 9 oui sans opposition. L'arrêté amendé a lui été accepté par 8 oui et une opposition.**

La Commission financière soumet donc un **amendement** proposant la réduction de 300'000 francs au chapitre premier.

**M. Jean Dessoulavy**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical a pris connaissance de la demande de crédit présentée par le Conseil communal qui permettra de compléter les infrastructures sportives du stade de La Maladière. Il s'agit en quelque sorte de terminer le travail en aménageant un niveau d'équipement complétant l'espace multifonctionnel mis en place par le partenariat public-privé. Problème : le financement de cet équipement de sécurité et d'accès dépasse d'un million de francs le montant inscrit dans la planification des investissements 2006-2009 pour les infrastructures d'exploitation du nouveau stade. A ce sujet notre groupe se pose trois questions :

1. Pourquoi le Conseil communal, connaissant la rapide évolution des normes techniques en matière de sécurité, pour un stade de catégorie A+, n'a pas prévu un montant plus important à la planification financière ?

## Séance de lundi 2 octobre 2006

2. Le Conseil communal pourrait-il nous apporter quelques précisions à propos du récapitulatif de la page 31 qui présente les différents besoins d'équipements? Pourrait-on nous dire quels postes de ce crédit ont connu les dépassements les plus élevés? S'agit-il, comme on peut le supposer, de l'Espace Maladière, de la sécurité et de la communication où les dépassements les plus importants se situent ?
3. Nous nous demandons aussi si le dépassement aurait pu être prévu ? Oui et non à notre sens. Oui, car dans ce domaine du sport, le Conseil communal aurait dû nous présenter, en 2003, des prévisions plus prudentes. Non, car il était difficile de prévoir exactement à l'avance les exigences de la Swiss Football League en matière de sécurité et d'équipement. Qu'en pense le Conseil communal?

A propos de la logique du dépassement proprement dit, notre analyse est la suivante : nous constatons une fois de plus un dépassement par rapport au budget initialement prévu par le Conseil communal. Et ces derniers temps, force est de reconnaître que nous avons été surpris en mal à plusieurs reprises, comme dans le cas des Bains des Dames, du stade de Pierre-à-Bot ou encore de l'ex-brasserie Muller. A chaque fois, les chiffres de la planification financière n'ont pas été tenus par le Conseil communal! Notre groupe a le sentiment que trop souvent l'Exécutif pratique la logique de la sous-évaluation pour faire passer un dossier avant de venir, dans un second temps, avec une demande de rallonge. Nous espérons nous tromper et remercions d'avance le Conseil communal de nous rassurer à ce sujet.

Cela dit, nous tenions aussi ce soir à remettre l'église au milieu du village en rappelant que si la Ville avait dû construire elle-même le stade, cela lui aurait coûté entre 50 et 70 millions de francs. Alors qu'aujourd'hui, la Ville, pour aménager le stade, a besoin de moins de deux millions. Même l'option minimum, qui aurait consisté à adapter l'ancienne Maladière aurait coûté plus cher (près de trois fois plus) soit environ 6 millions de francs, et cela sans parler des aspects positifs du dossier en terme d'emplois, de rayonnement pour notre ville et notre canton. A ces aspects positifs du dossier Maladière en général s'ajoutent trois aspects positifs de ce rapport que nous voulons mettre en avant :

1. Le Conseil communal a fait preuve de transparence en nous annonçant aussi rapidement que possible l'écart entre la planification et la réalité. Cela nous permet ce soir de pouvoir encore dire stop, si nous ne voulons pas de telle ou telle dépense.

## Séance de lundi 2 octobre 2006

Nous ne sommes pas mis devant le fait accompli et nous en remercions le Conseil communal.

2. Le Conseil communal a montré une volonté claire de trouver des économies quand cela était possible. Nous en voulons pour preuve les deux exemples suivants : celui des dix loges du stade dont les frais d'équipement qui se montent à 500'000 francs seront à la charge des locataires ou l'exemple de la cuisine récupérée aux Falaises 74 pour être utilisée au sein de L'Espace Maladière. Sans cette politique d'économie, le dépassement aurait sans doute été encore plus élevé qu'un million de francs.
3. N'oublions pas qu'en acceptant ce soir de dépenser le 1,8 million d'équipements, nous augmentons la valeur du stade et donc son attractivité. Cela peut être très positif pour la suite puisque l'on sait que le Service des sports a pour objectif d'accueillir un maximum de manifestations. Avec un stade plus performant, ce Service pourra louer, peut-être, les installations sans doute plus cher.

Pour ce qui est de la proposition de la Commission financière, nous n'avons pas compris la logique suivie par celle-ci, à savoir, pourquoi proposer arbitrairement une économie de 300'000 francs ? Nous avons accepté, il y a trois ans, que notre Ville exploite le stade alors il faut en assumer les conséquences, à partir du moment où notre Exécutif nous justifie clairement le pourquoi des dépassements. Il nous semble qu'en remettant en question le montant demandé, outre le risque de dénaturer le projet, nous donnerions un mauvais signal aux futurs partenaires avec lesquels le Service des Sports va devoir travailler, mais surtout au groupe d'investisseurs copropriétaires de La Maladière, Publica et Swisscanto, qui, dès le début a cru à ce partenariat privé-public qui en fait le projet de plus grande taille jamais entrepris dans notre canton. Rappelons en outre que les investisseurs ont respecté leurs engagements, et même dépassés ceux-ci dans les cas des financements de la pelouse synthétique, des tourniquets d'entrée, du panneau d'affichage électronique. En schématisant, on pourrait dire que le message que donnerait notre Autorité avec un refus ou une diminution de la demande de crédit serait le suivant : "La Ville de Neuchâtel a reçu un stade et elle n'est pas capable de payer les buvettes".

Nous nous sommes également posé la question de savoir s'il était opportun qu'un service public s'occupe de la gestion d'un stade ? Notre groupe est d'avis que, pour une fois que la Ville a la possibilité de gérer un complexe attractif, il faut profiter de cela à condition d'avoir les compétences pour le faire. Au sujet de cette gestion, notre groupe se pose plusieurs questions :



## Séance de lundi 2 octobre 2006

- Quel degré d'expérience bénéficie le Service des Sports en matière de gestion de manifestations sportives et culturelles d'envergures?
- L'objectif de ce Service est-il de parvenir à un budget équilibré entre charges et produits ? Cela est-il réaliste ?
- Au cas où ce Service se trouverait débordé ou peu compétent, le Conseil communal a-t-il envisagé de faire appel à un partenariat avec le privé, voire une gestion privée du complexe de La Maladière ?

Avant de conclure, je tenais à rappeler que dans cinq ans, soit en 2011, nous allons fêter le millénaire de notre ville. Qu'aurons-nous comme atouts à présenter vis-à-vis de l'extérieur comme carte de visite ? Un nouveau théâtre, un nouvel hôpital, une zone piétonne remise à neuf, un nouveau port et... un nouveau stade. Raison de plus pour que ce stade soit complètement achevé avec les équipements qu'il mérite. C'est là l'essentiel de l'enjeu de nos débats ce soir. En conclusion, je tenais à confirmer, malgré les dépassements importants dont je vous ai parlé au début de mon intervention, l'engagement du groupe radical pour ce projet et remercier le Conseil communal de répondre à nos questions.

**M. Frédéric Guyot**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Ce rapport a à nouveau renchéri l'ardoise de La Maladière pour la Ville et, décidément, ce projet, contrairement à ce que l'on nous avait vendu à l'époque, commence à devenir onéreux. Oui, La Maladière est un projet important et phare pour notre ville pour les nombreux emplois que ce complexe va générer. Oui, nous sommes aussi en droit d'attendre que ce stade soit équipé de façon efficace, mais aussi le plus économiquement possible. Oui, il devra être rapidement opérationnel si l'on veut que son inauguration proche se déroule sans "flop".

Toutefois, les préoccupations de nos citoyens, sur un aspect général et politique sont toutes autres. En effet, il est difficilement défendable de demander à la population de se serrer la ceinture et de lui proposer par la suite des hausses d'impôt, heureusement combattues, puis d'augmenter, sans arrêt, les crédits à la hausse selon la bonne vieille technique du salami pour, ensuite, revenir avec les mêmes plaintes de dépassement budgétaire et avec, comme seul remède des hausses d'impôts. La boucle est bouclée. Sur un plan plus précis de gestion et de logique financière, le montage de Xamax et sa société Proimax, ne tient, à notre avis, pas tout à fait la route. Nous nous posons la question de

## Séance de lundi 2 octobre 2006

savoir pourquoi la Ville n'a pas plus de garanties de la part de Proimax sur la location du stade. Je veux parler ici de garanties dites financières. Je veux par exemple parler d'un compte bloqué avec une année de loyer payé d'avance, c'est un exemple, une piste. Ce serait un minimum. Nous ne sommes en effet pas devant le loyer de la chambre d'une jeune fille au pair. Nous souhaiterions avoir quels seront les garanties financières, sonnantes et trébuchantes, que recevra la Commune, de la part de Proimax. De plus, nous n'en resterons apparemment pas là avec notre salami entamé. Non, mieux, nous pouvons aussi déjà prévoir de nouveaux crédits si l'on en croît la page no 4 du rapport dans son premier paragraphe et qui précise : "Il n'est pas exclu que des compléments d'équipements soient demandés, soit par le biais d'investissements spécifiques, soit par le budget de fonctionnement". Au vu de ces engagements, qui sont nécessaires dans cette aventure, il nous semble qu'un minimum de garantie par rapport au locataire soit demandé.

Autre question qui n'a pas eu de réponse en Commission financière, l'aspect de la gestion de la sécurité intra muros. On parle beaucoup des effets de la sécurité externe, police et autre, mais il faut aussi penser à la sécurité à l'intérieur du stade et je pense que cet aspect des choses, sur un plan d'exploitation, de gestion, n'a pas assez été pris en compte, ce qui pourrait nous valoir également une nouvelle tranche de salami. En page 7 du rapport, on lit : " Le répondant quant aux aspects propres de son fonctionnement sera le Service des sports". Cela rejoint les préoccupations de mon prédécesseur quant à savoir qui gèrera certains aspects bien spécifiques et bien pointus de la gestion de ce stade au niveau de la Ville. Il est notamment question de la problématique des clés, de leur gestion et de leur attribution. Qui se chargera de ce secteur particulier de la sécurité interne? Nous souhaiterions donc avoir des réponses précises, aussi sur le coût. Il est évident que la sécurité est trop souvent oubliée, jusqu'au jour d'un réveil brutal.

Par rapport à de potentielles économies sur l'équipement qui nous vaut ce crédit, un autre point relevé en commission : ne serait-il pas possible de donner en gestion, éventuellement location supplémentaire, l'exploitation des buvettes par un restaurateur privé qui aurait déjà un établissement public et qui souhaiterait se diversifier. C'est une piste qui pourrait être étudiée. Se posaient également différentes questions sur l'utilité de faire encore des infirmeries, même si elles sont probablement destinées à de la "bobologie", dans la mesure où le SIS tiendra ses quartiers à deux ronds de ballon des endroits prévus. Le groupe udc

Séance de lundi 2 octobre 2006

attendra les réponses du Conseil communal avant de décider s'il soutient ou non cette demande de crédit.

**M. Raymond Maridor**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- La Ville de Neuchâtel s'apprête à inaugurer le centre commercial de La Maladière. L'ouverture des salles de gym, de la caserne SIS et du stade suivront rapidement. Tout est bien! Tout se passe comme prévu. Il y a lieu de s'en féliciter. Non, je ne vais pas emboucher tes trompettes de la critique gratuite, les trompettes de la flagellation, en mettant en exergue un crédit qui dépasse largement ce qui était prévu dans la planification financière. Et si c'était la planification financière qui est mal faite? Faut-il s'associer à la sinistrose ambiante régnant dans certains rangs politiques et critiquer le nombre trop élevé de buvettes, d'infirmières ou de loges ? Faut-il autant d'espaces de réunions, d'espaces de congrès? A-t-on prévu assez ou trop de dortoirs? A moins que ce soit le prix excessif du lave-vaisselle, la nécessité d'un tracteur sur le stade ou la longueur des poteaux d'éclairage? Toutes ces questions sont certainement légitimes et importantes. Le Conseil communal se fera un devoir d'y répondre, mais face à la réalisation de cet ensemble architectural peu commun, qui met réellement en valeur le site de La Maladière, j'ai plutôt envie de féliciter tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la conception, à la construction, à la réalisation de cet ensemble qui participe au développement et au rayonnement de notre ville.

Bravo à la Ville, à ses services techniques et administratifs, au Conseil communal qui a su, en très peu de temps se lancer dans une opération très novatrice. Oui, il y a lieu d'être fier. Il y a lieu de manifester notre enthousiasme. La porte d'entrée est du centre de la cité est réalisée. Le rôle de centre d'agglomération pour Neuchâtel est affirmé. Le programme d'intérêt général que contient ce projet est dense et utile, utilisation intensive du sol urbain; apport de solutions à plusieurs problèmes restés sans réponse depuis longtemps. Je fais allusion à la caserne SIS et au stade. Précisons que la construction a été effectuée largement avec des forces économiques de la région. De plus, cette opération offre à la région plus de 400 postes de travail.

Il y a lieu d'être fier et enthousiaste face au résultat si rapide d'un partenariat public – privé, mis en place pour la circonstance. Que nous aurait coûté la réfection du vieux stade de la Maladière, simplement pour que Xamax puisse continuer d'y jouer en Challenge league ou en Super league ? Très cher selon les estimations de l'époque. Il aurait été certainement difficile de trouver une majorité, au sein de notre

## Séance de lundi 2 octobre 2006

assemblée, susceptible de soutenir un tel projet de simple maintenance. Au lieu d'une dette lourdement augmentée, dont les effets infrastructurels seraient très peu visibles, nous obtenons un magnifique objet, un stade moderne, doté d'une pelouse synthétique dernière génération, et, pour la petite histoire, d'un panneau d'affichage électronique qui ne nous coûte rien. Soyons clairs. La Ville fait une affaire financière très intéressante. L'endettement de la Ville ne sera pas grevé exagérément avec les seules dépenses d'aménagement du stade.

Mais qu'en est-il en matière de fortune de la Ville ? Le Conseil communal peut-il nous dire quels sont les effets des 30 millions de francs, valeur du nouveau stade, dans l'escarcelle comptable de la Ville ? Comme chacun le sait, l'infrastructure ancienne a été entièrement amortie. A quel prix a-t-on mis le terrain au bilan ? A mon sens, la différence entre le prix du stade remis par les investisseurs et le prix du terrain correspond à un actif supplémentaire entraînant une augmentation de la fortune. Le Conseil communal est-il en mesure de nous confirmer cela et de nous dire de combien notre fortune sera augmentée, car, si elle ne l'était pas, cela supposerait ou correspondrait à un amortissement du stade sur un an, donc une augmentation du patrimoine à défaut d'une augmentation de fortune.

Parlons attractivité maintenant: Après le théâtre, la patinoire, l'hôpital et bientôt l'aménagement des Cadolles, le complexe de La Maladière et son stade apportent un élément supplémentaire à cette ville dont l'attractivité est bien réelle. Et, à propos d'attractivité, je me permettrai de rappeler les paroles de Pierre Dubois, ex-conseiller d'Etat, ex-responsable de la promotion économique et supporter inconditionnel des rouge et noir. Je le cite: "Ce n'est pas Neuchâtel Xamax qui a fait venir de nouvelles entreprises dans notre canton, mais, par contre, cela nous a facilité certaines prises de contact car, Neuchâtel, par le nom de son club, était déjà connu". Je peux confirmer les dires de notre "Pierre national", car dans mes voyages professionnels au Sahel, dans les Andes ou ailleurs, il n'est pas rare, lorsque j'indique ma provenance d'une petite ville de Suisse appelée Neuchâtel, qu'on me réponde: "Ah, Neuchâtel Xamax". Le foot est effectivement un vecteur de promotion ou de marketing qui dépasse parfois notre entendement. Puisse Xamax à nouveau faire rayonner notre cité à travers le monde.

Le groupe socialiste ne veut pas renier les engagements pris par notre Assemblée lors de notre Conseil général de juin 2003. Il souhaiterait toutefois obtenir des réponses, voire des engagements, dans les domaines suivants :

## Séance de lundi 2 octobre 2006

- Premièrement, la copropriété. Il nous est dit, dans le rapport, que la Ville détient 171 millièmes de la copropriété, ce qui correspond à la valeur du stade. Soit. Mais, même minoritaire, il importe que la Ville puisse assumer pleinement sa mission de participation à la gestion, à l'organisation de l'ensemble des parties communes, à la répartition des charges usuelles, au contrôle financier, etc. A notre sens, pour assurer une efficacité optimum de fonctionnement de la copropriété, la Ville doit jouer pleinement son rôle, non seulement à travers une présence et une compétence décisionnelle élevée, soit un Conseiller communal, mais également à travers la présence d'un membre du Conseil général, ou si ce n'est pas possible d'obtenir un rapport d'information. Dans le cadre du budget 2007, nous nous réservons le droit de déposer éventuellement un postulat.
- Deuxièmement, la gestion des salles de gymnastique. Il importe, à notre sens, qu'une gestion efficace et transparente des dites salles soit assurée par le CSM. Les locations se feront-elles sur la base de critères clairs ? La compréhension financière sera-t-elle possible ou serons-nous dans le même brouillard qu'auparavant ?
- Troisièmement, la sécurité des piétons. Ne parle-t-on pas de près de 2000 élèves par jour qui transiteront par les salles de gymnastique de La Maladière. Va-t-on faire le nécessaire pour que la sécurité des piétons soit garantie autour du complexe ?
- Quatrièmement, garanties quant à la solidité organique et financière de Proimax et de Xamax. Le premier louant le stade au second. Proimax disposera des infrastructures du stade et en fera le meilleur usage, espérons-le. Il disposera de 8 loges, qu'il louera à ses partenaires, et de surfaces publicitaires. Tout cela paraît lucratif et intéressant, même si la vie culturo-sportive est parfois non prévisible ou aléatoire. Dans ce contexte, et sans mettre en cause la probité du directeur de Proimax, la Ville ne pourrait-elle pas assurer ses arrières et avoir des garanties minimum sur la location du stade à Proimax?

Enfin, en matière de frais d'aménagement, le groupe socialiste est tout à fait conscient que l'aménagement du stade nécessite certes des dépenses, mais celles-ci doivent demeurer dans l'ordre du normal et de l'utile, et non tomber dans le somptuaire. De la réponse du Conseil communal aux préoccupations et questions du groupe socialiste dépendra notre position quant à l'acceptation du rapport et de l'arrêté y relatif. Quant à l'amendement, je pense que nous nous prononcerons en fonction de la réponse du Conseil communal. Je crois traduire

## Séance de lundi 2 octobre 2006

l'unanimité de la Commission financière par un coup de gueule assez retentissant.

**M. Blaise Horisberger**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- L'étude de ce rapport n'a pas soulevé l'enthousiasme que nous venons de percevoir dans certains rangs du Conseil général. Nous avons plutôt l'impression que le stade, qui était un véritable soufflé doré et fleurant bon le four chaud, ainsi que nous l'annonçait le Conseil communal en 2003, s'est misérablement effondré et qu'il ne s'agit aujourd'hui plus que d'une vulgaire omelette qu'on ne fait, comme le dit l'adage, pas sans casser des œufs!

Question œufs, nous venons de voir un petit rapport complémentaire concernant les mats d'éclairage, voilà un beau premier œuf qu'une bonne partie de la population neuchâteloise a pu apprécier ces derniers mois. A titre de deuxième œuf, nous voici confrontés à une demande de crédit d'équipement qui dépasse de largement un million de francs, ce qui était prévu à la planification financière. En guise de troisième œuf, des charges de fonctionnement qui, quoi qu'en dise le rapport, cachent soigneusement certains aspects des charges annuelles que devra supporter la Ville. Elles se montent, non pas à 500'000 francs par année, mais certainement, et si on prend tout en compte, à largement plus d'un million. Quatrième œuf : d'aucuns prônent les mérites de ce stade, mais cachent pudiquement les craintes et les angoisses ressenties par les commerçants du centre-ville. Nous ne savons pas ce qu'il en sera. Cinquième œuf : nous ne connaissons pas non plus les futurs effets sur le trafic à la Route des Falaises, sans même parler du sixième œuf qui pourrait être les conséquences du statut de copropriétaire minoritaire dans la copropriété. En tant que copropriétaire minoritaire il s'agira d'accepter les décisions du copropriétaire majoritaire et nous n'aurons, à ce moment-là, que nos yeux pour pleurer!

Alors le paysage est peut-être sinistre, mais je crois que c'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, tout le reste n'étant que vœux pieux, suppositions pour l'avenir, laissé à d'autres d'ailleurs. Avant de passer à la demande de crédit, il me semble qu'il faut effectivement se poser la question de savoir en quoi consistent les "Biens services et marchandises" dont le coût se montre à 840'000 francs par année, les imputations internes qui coûteront à la Ville 350'000 francs supplémentaires, sans parler des 240'000 francs de charges financières créés par le crédit que nous devons accepter ce soir et également sans parler de ce que nous devrions normalement amortir au niveau du stade,

## Séance de lundi 2 octobre 2006

soit certainement entre 600 et 700'000 francs par année? Ne considérons que le coût du remplacement de la pelouse artificielle qui, d'ici 10 à 15 ans, coûtera deux millions de francs à la Ville. J'avais émis la possibilité, en Commission financière, que la Ville puisse vendre une deuxième fois le terrain sur lequel se situe La Maladière. J'espère que ce n'est pas dans les pratiques du Conseil communal, mais je ne vois guère d'autre solution que d'amortir, à hauteur de 600 ou 700'000 francs le soi-disant cadeau qui nous a été fait sous la forme du stade de La Maladière.

On ne nous parle pas non plus, ou peu, du coût supplémentaire que représentera la location des nouveaux bureaux du Service des sports, à moins que ce soit intégré dans l'un des points qui figurent à la page trois du rapport. Nous ne savons pas un mot sur à quoi seront dues les imputations internes de 570'000 francs mises aux recettes. J'évoquerai les mêmes réserves quant à la taxe sur les spectacles. Tout cela fait un fardeau bien lourd à porter pour les années à venir et j'espère que les employés de la Ville qui pourraient se trouver sans emploi suite à des rationalisations du fonctionnement de l'administration communale ne nous en tiendront pas trop rigueur si nous acceptons ce projet ce soir. Car, malheureusement, effectivement, par l'intermédiaire d'une acceptation d'un crédit de 1,8 million, ce que nous faisons de fait, c'est accepter une charge annuelle pour la Ville, supérieure à un million de francs et c'est bien là que le bât blesse.

J'ai entendu tout à l'heure relever le bienfait ou le progrès que représentait le fait que la Ville assume la gestion de ce stade. Cela ne m'étonne pas vu les rangs desquels venait cette remarque, car il est de notoriété publique que ces rangs prônent effectivement la socialisation des pertes et la privatisation des bénéfices. C'est en effet ce à quoi nous sommes confrontés aujourd'hui et, en terme de partenariat privé-public, il nous semble que c'est plutôt une répétition de la fable du loup et de l'agneau où la Ville joue, bien entendu le rôle de l'agneau.

Nous faisons donc figure d'œuvre de bienfaisance, non pas d'Autorité responsable. Si encore ces dépenses pour le stade de La Maladière, je parle bien du stade, créaient des places de travail, si encore... Mais quoi, une, deux peut-être... Il me semble qu'il y a mieux à faire pour une collectivité publique, mieux à investir, plus de valeur ajoutée qu'un stade de football qui va, finalement ne faire que se dégrader, qui ne va apporter que des troubles en matière de sécurité. Je ne sais pas ce qu'il apportera de positif à la ville de Neuchâtel. J'espère au moins d'ailleurs que les chômeurs neuchâtelois auront une entrée libre au stade.

## Séance de lundi 2 octobre 2006

En ce qui nous concerne, il nous semble que, bien que dans nos rangs les avis soient partagés, mais en tous cas pour certains d'entre-nous cette charge financière pour la Ville est largement supérieure à ce qui pourrait être acceptable. Il nous paraît également, comme cela a été relevé précédemment, qu'il s'agirait au moins que le locataire du stade fournisse des garanties financières fermes, au minimum une année de loyer et nous pourrions également demander au Conseil communal un plan financier solide et si possible équilibré, ce qu'il n'est en tous cas pas. Nous nous posons également la question de savoir si le Service des sports va effectivement se transformer en acteur culturel de la Ville de Neuchâtel et nous avons entendu dire, par ailleurs, en ce qui concerne les questions plus spécifiques, ce qui n'a pas manqué de nous préoccuper, que l'utilisation du stade, qui est prévue de façon intensive, à raison d'au moins 30 heures par semaine, ne pourrait être effectuée qu'à l'aide de chaussures à crampons. Nous nous demandons bien qui, à part les footballeurs, et y a-t-il suffisamment de footballeurs pour occuper ce stade 30 heures par semaine, ira se promener sur cette pelouse synthétique avec des chaussures à crampons?

En ce qui concerne le crédit à proprement parlé, notre groupe est partagé sur la proposition d'amendement de la Commission financière, mais pas sur le principe d'un amendement à la baisse du crédit demandé, mais uniquement parce qu'il a de la peine à imaginer où pourront être effectuées les économies. En ce qui concerne les membres du groupe qui soutiennent cet amendement il est apparu qu'équiper toutes les buvettes de friteuses à roulettes et de plaques à "snackers" nous paraissait largement superflu et luxueux et qu'au contraire de mettre à disposition les équipements d'organisateur de manifestations, c'était la Ville qui pourrait, lorsque vraiment elle a besoin de ces 8 buvettes, louer à un prestataire de service extérieur l'équipement qui manque. Nous nous demandons combien de fois par an, dans le futur, les 8 buvettes seront effectivement ouvertes et crouleront sous l'affluence des spectateurs?

Nous constatons également que ce complexe est équipé d'un nombre impressionnant de cuisines. Il y en a à peu près dans chaque local, équipements de cuisine, chambres froides, frigos, cuisinières, tables pour desservir. Il y en a vraiment un nombre impressionnant si on fait le total et nous nous demandons vraiment s'il n'est pas possible de rationaliser l'acquisition de ces équipements plutôt que d'avoir des équipements qui rouillent tranquillement dans des coins de locaux car il ne sont utilisés qu'une ou deux fois par année? Egalement en ce qui



## Séance de lundi 2 octobre 2006

concerne les machines demandées dans le crédit, nous considérons que, pour une partie d'entre-elles, qui ne sont pas spécifiques à l'entretien de la pelouse synthétique, nous pensons que des machines adaptés existent déjà aux Parcs et promenades et à la Voirie et que ces investissements peuvent être économisés, sans parler aussi, pour une partie au moins, des structures mobiles de prévention. Donc, en conclusion, une partie du groupe acceptera l'amendement, une partie s'abstiendra. Quant à l'arrêté lui-même, la position du groupe est également diverse, certains le refusant, certains s'abstenant et certains l'acceptant.

**M. Jonas de Pury**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Je ne serai pas aussi pessimiste que le dernier intervenant, peut-être pas aussi optimiste que d'autres. Je dirai que sur le fond, le groupe libéral est plus ou moins d'accord avec les investissements proposés, pour une raison évidente. Aujourd'hui nous ne discutons plus de la nécessité ou de l'absence de nécessité d'un stade de football. Ce n'est pas l'objet de la discussion, il existe ou quasiment, mais bien de son équipement. Au moment où l'on a dépensé 35 millions de francs pour réaliser ce stade, car ne nous y trompons pas. Ce stade n'est pas gratuit. Ce n'est pas le petit 1,8 million de francs qu'on nous demande maintenant de payer qui en constitue le coût. Nous avons vendu du terrain pour le prix de ce stade. Chaque fois que l'on dit que nous recevons ce stade, ce n'est pas vrai. Nous l'avons acheté ce stade, échangé contre du terrain.

Au moment où nous avons décidé de faire cette opération, nous devons aller jusqu'au bout et nous devons équiper complètement ce complexe, plus particulièrement le stade de football car il n'est pas envisageable d'avoir une installation non terminée. Nous n'avons pas envie d'être aussi ridicules que nos amis genevois avec leur stade de la Praille dans lequel on ne peut rien faire. Il s'agit, une fois, de payer ce qu'il faut pour le finir.

La question qui se pose est de savoir si nous dépassons ce qui était prévu à la planification financière. Oui, mais est-ce là l'important? Il faut se rappeler que la planification financière reste une planification et que le Conseil général vote des crédits. Je pense qu'il est beaucoup moins grave de dépasser une fois la planification financière et si on n'est pas d'accord, on ne la dépasse pas car on ne vote pas le crédit. En revanche, c'est beaucoup plus grave de venir avec des crédits

## Séance de lundi 2 octobre 2006

complémentaires ou de dépasser des crédits qui ont été votés et nous ne sommes pas dans ce cas ce soir.

S'agissant de l'amendement, je pense que vouloir couper dans une friteuse ou dans un équipement de dortoir ne fait pas très sérieux. Soit on équipe, soit on s'abstient de le faire. Mais, faire les choses à moitié c'est pire. Quel signe donnons-nous aux investisseurs, à nos partenaires privés si nous ne mettons pas un peu la main au porte-monnaie? Nous avons d'autres projets en cours de partenariat public-privé. Ce ne serait pas le moment de donner un signe négatif. Quel signe donnons-nous aussi à la population, à laquelle nous avons imposé des travaux pendant près de trois ans et pour certains habitants proches du complexe, cela n'a pas été sans mal. On a exilé les joueurs de football dans d'autres communes, voire d'autres cantons, les spectateurs aussi. Au moment où ils reviendront chez eux, j'imagine qu'ils seront assez contents d'avoir un stade à peu près fonctionnel. Nous avons bien qu'il y aura des maladies de jeunesse, on sait pertinemment, et personne ne peut l'exclure, qu'il y aura une fois un crédit complémentaire pour quelque chose. Sur la taille d'un tel projet, il n'y a là rien de choquant ni de scandaleux, si on tient également compte de la rapidité avec laquelle tout s'est mis en place. J'imagine donc que nous repasserons à Canossa une fois pour ceci.

Venons-en à la forme. Le rapport m'a laissé sceptique sur une ou deux choses. D'abord, je trouve un peu dommage, en terme de transparence qu'on mélange, dans ce crédit, en tous cas dans la présentation de celui-ci, l'équipement de biens dont nous sommes propriétaires, c'est-à-dire le stade de football et l'équipement de biens dont nous ne sommes que locataires. Il aurait été judicieux d'avoir une vision financière plus claire de ce qui va dans ce qui nous appartient et ailleurs, dans des locaux qui seront loués.

Ce qui nous inquiète plus, c'est effectivement la part gestion du stade. Je crois que nous avons un Service des sports efficace et qui le prouve régulièrement en organisant foule de manifestations et toutes sortes de choses qui sont très fréquentées. Cela ne veut pas dire que l'on devient un gestionnaire d'un grand bateau comme le stade de football du jour au lendemain. Nous allons engager du monde, nous allons faire croître la taille de ce service. Sera-ce le sport la préoccupation principale de ce Service des sports où sera-ce la gestion d'une sorte de super Arena, pour prendre cet exemple genevois où l'on fait un peu de foot un jour et le lendemain du patin à glace ou autre? Là, nous devons continuer la réflexion et c'est là que le groupe mettra une condition. Nous voulons et nous voterons le crédit dans la mesure où le Conseil communal nous

## Séance de lundi 2 octobre 2006

assurera que la gestion n'est pas confiée une fois pour toutes au Service des sports et que nous aurons une surveillance de ce qui se passe et si ce service s'en sort avec les honneurs, nous serons tous contents, s'il y a quelques difficultés, nous ne devons pas nous entêter et il faut trouver des solutions avant que la catastrophe se produise car la gestion du complexe veut aussi dire que nous supportons les risques. Et c'est parce que nous supportons une bonne partie de ces risques que, de tous les bancs est venue la question de savoir si nous allions demander des garanties extraordinaires à nos locataires. Ce serait peut-être bien de se rappeler que la Ville est propriétaire de nombreux autres locaux où il existe des activités commerciales, restaurants et autres établissements publics, activité tout aussi à risque que le football, du point de vue économique en tous cas, et il ne semble pas que lorsque nous louons un restaurant à un privé, nous demandions soudain des années de garantie de loyer à l'avance. Nous avons même plutôt tendance à les louer pour qu'ils puissent faire du profit, parfois pour financer certaines institutions d'utilité publique.

La question de la garantie est un risque que nous prenons, mais c'est un peu comme la caserne des pompiers, on se dit que nous ne sommes pas propriétaires, ce n'est donc pas grave car il n'y a pas d'autres corps de pompiers qui vont venir utiliser cette caserne, donc il y a peu de risque que l'on nous mette dehors. Là nous sommes dans la situation inverse. Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup d'autres clubs de football capables de remplir le stade de La Maladière. Là c'est nous qui prenons le risque. Les garanties, que nous les fixions élevées ou basses, n'ajouteront strictement rien à la situation. Si la société Proimax fait faillite, nous aurons encaissé notre garantie et après nous aurons un beau stade vide et la situation sera la même qui s'il n'y avait pas eu de garantie de loyer, si ce n'est qu'il y a eu une année où nous ferons quelques centaines de milliers de francs de pertes en moins. Sur la question de la garantie, ce n'est pas fondamental.

Pour conclure, le groupe libéral soutiendra le projet, sous la condition énumérée tout à l'heure et s'opposera à l'amendement dans la mesure où il nous semble que c'est faire les choses à moitié.

A la page trois du rapport, dans les frais de fonctionnement, je suis étonné de ne pas trouver les amortissements du stade. J'ai crû comprendre que, comme il s'agissait de patrimoine administratif, nous ne devons pas l'activer, tant mieux, cela nous laisse une certaine pression d'éviter de dépenser 30 millions de plus pour remettre notre fortune à zéro, mais d'amortissement du crédit d'investissement, je n'ai pas trouvé.

## Séance de lundi 2 octobre 2006

Je ne vois pas où il se trouve. Je voudrais savoir si nous ne devons pas lire sur le déficit d'exploitation à 526'000 francs mais bien 700'000 francs?

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des sports, déclare :

- Entre l'enthousiasme pour certains et les craintes d'autres, il s'agit de pouvoir expliquer notre démarche et vous convaincre de la nécessité de voter ce crédit. J'aimerais remercier les groupes de leur sérieux ainsi que la Commission financière, quand bien même, autant le dire tout de suite, sa proposition d'amendement ne sera pas soutenue par le Conseil communal.

En 2003, vous avez accepté la réalisation de La Maladière. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère pour Neuchâtel. Si notre ville changera quelque peu de visage, nous avons aussi appris à travailler en partenariat privé-public. D'un côté, la Ville s'engage à remettre le terrain de La Maladière à notre partenaire, de l'autre nous recevons, en échange, un stade homologué A+, c'est-à-dire pouvant accueillir des matches de football des championnats suisse de Super et Challenge league, ainsi que les rencontres internationales européennes, les matches des équipes nationales ainsi que d'autres manifestations sportives ou culturelles. A cela s'ajoute le fait que notre ville dispose de salles de sport et d'une caserne pour le SIS.

Coté investissements privés, les chiffres sont impressionnants. Ce ne sont pas loin de 280 millions de francs qui sont investis dans le complexe de La Maladière, si l'on tient compte des commerces qui s'y installent et 400 places de travail qui sont ainsi créées à La Maladière. La balance penche très largement en notre faveur, cela a été dit, il faut le rappeler.

Quelques chiffres encore pour prendre l'entier de la mesure des choses. La Ville ne rénove pas son ancien stade. Six millions étaient inscrits à la planification financière pour une première étape. La rénovation complète aurait coûté 20 à 25 millions de francs. La Ville ne construit pas de stade, ni de caserne SIS ni de salles de sports, qui auraient occasionné une dépense de 50 à 70 millions, selon les estimations de l'époque. La Ville n'a pas de frais financiers puisqu'elle ne construit pas. Elle ne dépense donc pas les deux millions que cela lui aurait coûté si elle avait construit elle-même. Enfin, elle encaisse, environ 500'000 francs d'impôts et une fois autant pour le Canton. En terme d'image, cette réalisation est un exemple, dont les répercussions se font sentir jusque

## Séance de lundi 2 octobre 2006

dans les travées des parlementaires, à Berne, puisqu'une motion a été déposée pour développer les PPP, mais aussi dans les conseils d'administrations des constructeurs qui savent qu'ils peuvent trouver des partenaires de qualité dans les administrations publiques, même dans les zones périphériques. Voici le dossier replacé dans son contexte.

S'agissant du budget d'exploitation, une remarque doit être faite en préambule. Ce que vous avez dans le rapport a pour objectif unique de comparer, dans la mesure du possible, l'ancienne Maladière à la nouvelle Maladière. Il ressort de nos analyses que l'excédent de charges de l'ancienne Maladière était de l'ordre de 450'000 francs, que celui de la nouvelle est estimé à 526'000 francs, auxquels il faut rajouter les frais financiers de l'investissement que nous vous proposons ce soir. Le rapport, en page 3, donne le chiffre après addition de 760'000 francs et non pas de 1 million de francs comme cela a été articulé sur certains bancs. Cette comparaison est évidemment utile dans la mesure où elle permet de mieux rendre compte de la situation. Elle est toutefois à considérer pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une comparaison entre une reconstitution des coûts de l'ancienne Maladière et un budget. Une comparaison compte à compte serait bien plus explicite, mais, pour cela, il faut réaliser un premier exercice complet. Nous pourrions ensuite tirer les enseignements nécessaires. Vous disposerez, pour la première fois au budget 2007, d'une rubrique Maladière. Cela permettra de suivre, dans le détail, l'évolution des charges et des recettes, au même titre que nous le faisons, par exemple, pour les piscines du Nid-du-Crô ou d'autres infrastructures importantes. Vous aurez donc un degré de transparence que vous n'avez jamais eu à ce jour. Nous avons donc fait notre travail sérieusement en estimant au mieux les charges et les revenus.

Les revenus sont constitués de recettes propres à l'activité qui se déroulera au stade et dans ses annexes. A cette effet, ces annexes jouent un rôle important puisque nous n'en avons pas à l'époque. Aujourd'hui, non seulement nous disposons de ces lieux, mais, en plus, nous en avons la maîtrise. Cela signifie que nous pouvons les louer et ainsi générer des recettes.

Concernant Pro'imax, que certains groupes demandent des garanties de paiement est tout à fait légitime et compréhensible. Ce qu'il faut toutefois savoir c'est qu'il y a eu une évolution considérable entre l'ancienne formule de gestion du stade et la nouvelle, notamment entre les anciens partenaires et les nouveaux. Xamax a renouvelé son conseil d'administration. Des investissements importants ont été faits dans le

## Séance de lundi 2 octobre 2006

club. Il vit d'ailleurs un nouveau départ et il est évidemment regrettable que le club joue en Challenge league, mais il faut aussi admettre que le potentiel de développement et de passage en Super league est bien là. Lorsque cela sera le cas, nous pourrons nous attendre à des recettes supplémentaires, à la fois pour le club et la Ville. Le rapporteur de la Commission financière vous a dit que nous avons un loyer sous forme de fixe et que nous aurons, par la suite, un loyer constitué de parts variables. Ce n'est pas après, c'est bien simultanément. Donc plus il y aura de monde au stade, plus la Ville aura de recettes.

Ce qu'il faut bien comprendre aussi, c'est que nous dépendons en partie du succès de Xamax, mais que Xamax dépend de la Ville propriétaire du stade. Il s'agit donc bien de développer un partenariat qui doit reposer sur des relations saines. Ce qui a aussi changé, c'est la professionnalisation des structures. Pro'imax, société anonyme a été créée pour promouvoir Xamax et exploiter au mieux des infrastructures du stade que la Ville loue à Pro'imax pour la durée de ses matches.

Quelles garanties avons-nous? Elles sont de plusieurs ordres. Le fait qu'une société soit créée pour la gestion financière de Xamax est plutôt bon signe. Créer une société représente déjà un investissement en capital propre. Pro'imax, par sa forme juridique et ses recettes directes nous garantissent l'encaissement du loyer, ce que nous n'avions pas par le passé. Pour sa création, les actionnaires ont dû investir 300'000 francs. Pour l'aménagement des locaux, ce seront quelques 500'000 francs qui y seront consacrés. A cela s'ajoute une partie de l'aménagement des buvettes qui seront fournies en partenariat avec les fournisseurs. Ensuite, les démarches entreprises par Pro'imax auprès de sponsors et la volonté marquée par les conseils d'administration de Xamax et de Pro'imax sont pour le moins encourageants. Les personnalités membres des conseils ne sont pas des amateurs. Pro'imax est présidée par Marc Biver, qui est entouré de personnalités neuchâtelaises reconnues. Ces personnes engagent leur réputation. Un directeur, Alexandre Rey et une assistante à plein temps ont été engagés. Enfin, nous disposons d'un bail commercial en bonne et due forme, sur lequel les échéances de paiement sont déterminées avec précision. Au cas où celles-ci ne seraient pas respectées, le non-paiement du loyer induit la demeure automatique du locataire. Enfin, Pro'imax s'est engagée à verser une avance sur loyer de 80'000 francs que nous encaisserons cette année encore.

En matière de bail, la garantie est utilisée pour les locaux à usage d'habitation. Pour les locaux commerciaux, la garantie n'est

## Séance de lundi 2 octobre 2006

généralement pas demandée car le locataire doit investir beaucoup dans le mobilier et les aménagements et le droit de rétention du bailleur sur ces éléments sont jugés suffisants dans la pratique. C'est dans cet esprit que le bail a été signé. Je ne crois pas que les sponsors de Xamax verraient d'un bon œil que les loyers ne soient pas payés, ni le citoyen d'ailleurs, surtout en ces temps difficiles! A ce jour Xamax ne s'est jamais donné autant de moyens pour réussir. Nous jouons donc, sans perdre de vue les réalités du terrain, la carte du partenariat car le succès de Xamax sera aussi notre succès. Enfin, le stade n'est pas uniquement destiné à Xamax. D'autres équipes seront appelées à y jouer et donc à y contribuer financièrement. Je crois donc qu'il ne faut pas, dans le cadre de ce nouveau partenariat, trop douter, au risque de fragiliser les relations d'affaires en cours, pas seulement les nôtres, mais celles de Pro'imax avec les partenaires qui sponsoriseront le club pour qu'il puisse progresser. Je vous demande, pour ceux qui seraient encore sceptiques, de vous mettre un instant à la place du conseil d'administration de Pro'imax. Ce soir, au vu du nombre de questions qui sont soulevées, en fonction de votre décision bien sûr, c'est peut-être Pro'imax qui se posera quelques questions.

Au sujet de la planification financière, respectivement de notre proposition qui est en dessous de ce que nous avons retenu à cette planification et ce qui provoque votre mauvaise humeur. Au moment d'élaborer la planification, le Conseil communal n'avait pas tous les éléments en mains car, faut-il le rappeler, nous sommes sous pression depuis 2003 et les constructeurs ne savent pas encore tout sur la disposition des lieux à fin 2005. Les niveaux +2, +3, +4 ont changé de configuration jusqu'il y a quelques mois. Au moment de l'élaboration de cette planification, le Conseil communal a réduit le montant initialement envisagé ce qui n'arrange personne aujourd'hui. Vous vous étonnez de la manière dont la gestion des délais est pratiquée. C'est en effet surprenant, cela va vite, c'est même décoiffant. Il s'agit d'un processus qui évolue. L'objectif reste le même, ouvrir le 25 octobre le centre Maladière et jouer le premier match le 18 février 2007. Pour y arriver, car les délais sont très courts, les décisions sont prises sous pression du temps et la planification est à très court terme, immédiatement transposée dans l'opérationnel. C'est pénible à tous les niveaux de la hiérarchie, mais c'est exaltant car cela bouge et nous construisons.

Permettez-moi de rappeler que le Conseil communal s'est engagé à tenir sa planification et il la tiendra. Ensuite, nous ne sommes qu'au milieu de cette planification. Et puis avec la planification 2006-2009, forte de 129,843 millions de francs, nous parlons d'un dépassement d'un demi-

## Séance de lundi 2 octobre 2006

million une fois déduit le report d'investissement de la réfection du terrain des Charmettes de 2008 à la prochaine planification des investissements. Enfin, nous n'avons jamais dépensé l'entier des planifications antérieures. Le delta entre la planification et les investissements effectivement réalisés se monte, pour la planification 1997-2000, à 51,3 millions, le delta de celle de 2001 à 2004 était de 54,5 millions. Bien entendu, vous direz, et vous aurez raison, que nous pouvons nous améliorer et ne pas avoir un delta aussi important. Nous sommes d'avis, à la moitié de la planification des investissements, qu'il n'y a en tous cas pas péril en la demeure.

La Commission financière demande de retirer 300'000 francs du crédit. Le Conseil communal n'a pas tout simplement secoué la branche ou tiré d'un chapeau magique les demandes qui vous sont faites. Elles ont toutes été mûrement réfléchies et étayées par des demandes de devis et des négociations. Chaque rubrique a été étudiée, l'objectif étant de limiter les charges au maximum, d'une part, et de garantir l'exploitation du stade, d'autre part. Faut-il le rappeler, La Maladière n'a plus rien de commun avec l'ancienne. Tous les jours peuvent voir se dérouler des manifestations dans les murs du stade, au lobby ou à l'espace Maladière, par exemple. Avant, on jouait le samedi ou le dimanche, mais on ne faisait rien d'autre dans le stade. On attendait que le terrain récupère et on remettait cela le week-end suivant. Maintenant on pourra jouer une trentaine d'heures par semaine sur le terrain et y faire des rencontres d'entreprises, des visites, des repas modestes tous les jours et, une ou deux fois par année, nous assisterons à un spectacle.

Alors enlever 300'000 francs, c'est demander au Conseil communal de supprimer les éléments mêmes de cet outil de travail. C'est lui dire qu'il doit exploiter le stade, mais sans lui en donner les moyens. La billetterie, par exemple, si elle n'est pas équipée, revient à dire que le stade ne peut plus vendre de billets ou alors, si nous équipions moins de tourniquets d'entrée, ils ne répondraient plus aux besoins de sécurité. Si nous supprimons les buvettes, nos locataires iront voir ailleurs. Les buvettes sont une source de revenus pour les clubs et pour nous puisque les clubs loueront le stade. Supprimons alors quelques buvettes: nous ne répondons plus aux critères de sécurité, chaque buvette correspond à un secteur du stade. Equipons moins les buvettes: nous avons déjà obtenu la moitié de l'équipement grâce à un accord avec le constructeur. Renonçons à l'équipement de l'espace Maladière et du lobby: c'est alors un outil de travail qui tombe et qui rend le stade plus du tout attractif, ni pour les entreprises, ni pour les associations qui souhaiteraient les louer, ni les clubs de football d'ailleurs qui en auront aussi l'usage lors des



## Séance de lundi 2 octobre 2006

matches. Coupons dans les outils, plus de tracteurs, plus de fraiseuses. Je rappelle que nous sommes à 7 mètres du sol. Tout le matériel nécessaire aux manifestations sportives ou culturelles, tout ce qui est nécessaire à la logistique, boissons, nourriture, marchandises diverses, sera tracté grâce à ce véhicule et à sa remorque. Imaginez que tout cela se fasse à bras et nous aurions une augmentation considérable des coûts d'exploitation car cela signifie du renfort en ressources humaines et des heures de travail en plus. Et pour la fraiseuse? Il neige aussi à Neuchâtel! Le terrain n'est pas utilisable, à moins de le dégager, ce qui sera possible avec la fraiseuse qui servira, par ailleurs, aux autres terrains, dont celui de Pierre-à-Bot. Il faut aussi se rappeler que le terrain sera utilisé beaucoup plus que par le passé. On ne pourra pas se contenter d'attendre que la neige veuille bien fondre. Et puis, comme toujours, c'est lorsque nous avons besoin des outils de déneigement que tout le monde en a besoin. Nous n'arrivons même plus à louer, cela nous est arrivé l'an dernier déjà. Alors coupons dans les dortoirs... Là aussi, vous nous couperiez des sources de recettes et d'occupation du stade par des groupes effectuant des stages soit de football, ou de gymnastique, voire d'autres sports. Nous perdrons en attractivité et en compétitivité. Par ailleurs ce n'est un secret pour personne, l'offre est totalement insuffisante sur Neuchâtel et sa région dans ce domaine. Nous pourrions multiplier les exemples à l'envi y compris le fait de couper un peu partout mais nous deviendrions mauvais partout et ce n'est pas le but.

Nous vous demandons simplement de veiller à ce que nous puissions disposer d'un outil de travail et de son potentiel qui nous seront remis en février. Ce n'est pas raisonnable de couper arbitrairement dans le crédit. Nous nous marquerions un splendide auto-goal, nous nous couperions des possibilités de recettes en prétextant vouloir faire des économies. Nous ne pourrions tout simplement pas assumer, ni l'ouverture du stade et encore moins son exploitation dans de bonnes conditions. En clair nous sommes face à un réel défi, nous avons les capacités de le relever, mais à condition que vous nous en donniez les moyens.

A propos de la valeur au bilan du stade, en 2006, il n'y aura rien au bilan puisque nous ne serons pas encore propriétaire. Ne vous attendez donc pas à des modifications dans les comptes 2006. Compte tenu de la nature de la transaction et de l'application des règlements en vigueur nous pouvons préciser que comme il s'agit d'un échange entre notre terrain et le stade terminé, il n'y a pas de gain pour la Ville, donc pas d'augmentation de la fortune nette. Le stade de La Maladière sera inscrit au bilan à 1 franc. Les articles 33, 54 et 57 du règlement sur le finances

## Séance de lundi 2 octobre 2006

et la comptabilité des communes s'applique. Le Service des communes nous confirme cette approche.

A propos des imputations internes qui figurent en recettes en page 3 du rapport. Je rappelle que ce soir vous n'adoptez pas un budget. Les imputations internes correspondent à des locations pour des événements autres que le football, concerts, séminaires, banquets, gérés par le secteur promotion de la Section des sports, qui rétribue au stade, par imputation interne, la part dévolue aux frais d'exploitation induits par ceux-ci. Cela veut dire que nous aurons exactement la nature des recettes. Elles ne seront pas noyées, comme par le passé, dans d'autre secteurs. Ce montant représente donc les locations faites par le secteur promotion de la Section qui va organiser des manifestations, gérer la mise sur pied des concerts et louer les différents emplacements. Ce secteur facturera ces locations à des tiers et rétrocédera au stade les frais d'exploitation liés. Vous aurez une transparence complète en matière de flux, recettes et charges vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi vis-à-vis de l'intérieur.

J'aimerais vous rappeler, à propos de la copropriété, que vous aurez tous les éléments en mains pour comprendre, voir et contrôler ce qui se fait dans la copropriété. Vous aurez un montant qui figure au budget 2007 pour la copropriété. Vous avez une Commission financière qui peut poser des questions, une sous-commission financière 4, qui ne va pas manquer de poser des questions. Oui bien sûr, vous aurez un rapport d'information et si je réponds à vos préoccupations, ce sont aussi les miennes. Je veux savoir comment évolue le stade et donc je donne les outils de contrôle pour y parvenir et je rends compte au Législatif sur cette question. Par contre, il serait faux d'intégrer des membres du Législatif dans la copropriété. A chacun son rôle. Nous avons la responsabilité de la gestion, vous avez celle de la stratégie et des décisions de fond, y compris la haute surveillance de ce que nous faisons.

Certains ont parlé du cas genevois. Il n'est pas comparable avec nous. A Genève, il y a eu deux erreurs importantes. D'abord absence de leadership. C'était d'abord le stade de la Ville, puis c'est devenu le stade du canton. C'est ensuite devenu le stade du club et quand c'était trop chaud, c'est devenu le stade de la société d'exploitation. Tout le monde "se refilait la patate chaude...". Ici la Ville assume, le leadership est chez nous. Deuxième erreur dans le cas genevois : le stade a été redimensionné avec davantage de places assises, mais à aucun moment il n'a été question d'adapter le budget, d'où le fiasco final...

## Séance de lundi 2 octobre 2006

Vous avez parlé de brouillard au sujet des salles de gymnastique. Les salles de gymnastique, comme par le passé, seront englobées dans le CSM qui couvre les charges inhérentes aux salles. De cette manière si les salles ne sont pas ou insuffisamment employées, ce n'est pas la Ville qui en supporte l'entier des conséquences, mais toutes les écoles et le Service des sports au travers de l'augmentation du prix de l'heure, au prorata de l'utilisation de chacun. Il y a toutefois deux problèmes. Le premier c'est que si nous pouvions respecter l'ordonnance fédérale en la matière, nous devrions construire davantage de salles de gymnastique. L'ordonnance fédérale précise le nombre d'heures d'enseignement de gymnastique que nous devrions donner aux élèves. Le deuxième, c'est qu'aujourd'hui l'Instruction publique a plutôt tendance à couper dans les budgets, à ne pas vouloir louer des salles de gymnastique. Cela veut dire que l'on enseigne moins alors que l'on devrait enseigner plus, que l'on ne répond pas aux préoccupations de notre jeunesse alors que les parents souhaiteraient avoir une activité physique coordonnée pour leurs enfants et, surtout, cela veut dire que le prix de l'heure au prorata, pourrait prendre l'ascenseur. Vous avez donc raison de souligner la question, non pas du brouillard autour des salles de gymnastique, mais une réalité assez sournoise, liée aux difficultés budgétaires des collectivités publiques.

A propos des locaux sanitaires, il faut préciser qu'ils sont une obligation et une exigence au niveau de la Swiss Football League et des normes des salles de sport. Je ne sais pas si tout le monde l'a réalisé, ces locaux sont là, nous ne les construisons pas, nous nous contentons de les équiper fort modestement. Ils serviront à la "bobologie". La personne qui a un coup de chaleur, qui tombe dans les escaliers, qui a un petit malaise. Il faut bien l'évacuer et lui permettre de récupérer. Si c'est le SIS qui le fait, il faut savoir qu'il n'a pas de locaux sanitaires dans sa caserne. Il en sort avec ses véhicules pour aller sauver des gens, mais il ne peut pas soigner les gens ou alors ce serait totalement inadapté de mobiliser une ambulance avec tout l'équipement qui lui est propre, pour des cas de "bobologie". Même raisonnement pour l'hôpital, vous ne pouvez pas, à chaque petit malaise, traverser la route avec votre malade sur un brancard, l'amener aux urgences de l'hôpital. La question est pertinente, il faut juste voir comment fonctionne le système sanitaire et comment on peut subvenir aux besoins et aux réalités du terrain.

Au sujet de la gestion, plusieurs rapporteurs se sont inquiétés des compétences du Service des sports et des difficultés que nous pourrions avoir dans ce domaine. J'aimerais dire que le Conseil communal a

## Séance de lundi 2 octobre 2006

décidé, en janvier 2006 déjà, d'externaliser partiellement certaines tâches. Cela va de soi, ce n'est pas le Service des sports qui va s'occuper de faire la nourriture, et diverses tâches opérationnelles. Par contre, il n'a pas décidé d'externaliser l'ensemble du stade. Il estime qu'il s'agit de ne pas perdre la maîtrise de la promotion du stade, qu'il faut éviter de diluer des compétences conduisant à une perte d'influence, voyez le cas genevois, et il faut éviter de s'épuiser dans la recherche d'un opérateur qui ne travaillerait pas gratuitement et de surcroît louerait les infrastructures à nous-mêmes à des prix évidemment assez élevés, je n'en doute pas une seconde. Il s'agit aussi de ne pas perdre la gestion stratégique du stade, surtout dans sa phase de démarrage.

Toutefois, un bilan sera effectué et nous n'excluons pas de trouver des solutions qui seraient différentes, pour autant bien sûr qu'elles répondent aux intérêts de la Ville et ceci nous l'avons aussi mis dans le rapport. A propos des compétences du Service des sports, laissez-nous faire nos preuves. Nous les avons faites pour les Ecoles du sport, qui ont démarré de rien. La Section des sports s'est développée grâce à ses compétences et le fait que ce service soit reconnu par la population en est une preuve. Ne cassez donc pas la motivation des collaborateurs, des cadres qui, je vous l'assure, s'engagent sans retenue pour que La Maladière soit la vitrine de notre ville.

Oui, nous allons bien sûr suivre l'évolution dans le détail de La Maladière sous toutes les coutures. Nous le faisons, par exemple, pour les piscines du Nid-du-Crô ou pour les Ecoles du sport et nous allons continuer de travailler dans ce sens. Qu'externalisons-nous? Certains nettoyages courants auprès de privés et auprès de l'atelier Phénix, un certain suivi technique, l'organisation de concerts, la mise en place de grandes manifestations, des matches de gala, le catering et, selon les manifestations, nous ferons appel à des spécialistes. Nous ne sommes donc pas seuls, ce serait une illusion de croire que le Service des sports va tout faire sans aucun contrôle ni garantie de réussite.

Nous sommes bien sûr préoccupés par la sécurité et le coût qu'elle pourrait avoir si elle est assurée par l'extérieur. Aujourd'hui nous n'avons rien mis au budget 2007 puisque aucune décision n'a été prise. Mais ce dont il faut prendre conscience lorsque vous voyez le Conseiller d'Etat s'exprimer sur la question, c'est que la facturation des prestations de sécurité pour un match de football ne se limiteront pas au match, mais seront aussi faites pour les manifestations culturelles quelle qu'elles soient. Est-ce de cette sécurité que nous voulons lorsque nous parlons d'organisation de manifestations tout public.

## Séance de lundi 2 octobre 2006

Pour la sécurité intra muros il y a plusieurs éléments. Celle liée à un match de football est de la responsabilité de Xamax qui doit faire le nécessaire pour garantir cette sécurité. Maintenant au sujet de la sécurité au jour le jour, je vous rappelle que nous ne sommes pas seuls sur le site, le centre commercial est bien présent, le SIS aussi et nous avons le Service des sports qui s'occupe de l'exploitation. Entre ces trois partenaires, nous pouvons garantir la sécurité des lieux et la gestion des clés qui n'est pas une mince affaire.

Se préoccupe-t-on de la sécurité des piétons? Oui, le Conseil communal a accepté ce matin l'arrêté concernant la signalisation, les passages piétons et tout ceci a été étudié dans le détail pour garantir la sécurité des piétons, bien entendu aussi des enfants. Il sera également appliqué le même principe de réflexion aux arrêts de bus de la nouvelle ligne pour garantir que les étudiants ne traversent pas la route n'importe comment lorsqu'ils se rendent à l'école.

A propos de l'incidence sur la route des Falaises, je vous rappelle que nous avons fait une étude d'impact dans le cadre de l'élaboration du plan spécial et que, dans ce contexte, un certain nombre de crédits ont été votés, acceptés par votre Autorité pour des aménagements qui permettront de diminuer les incidences de la circulation sur la route des Falaises, et, surtout, le quartier. Vous avez d'ailleurs vu que les chantiers avancent bon train. Vous avez aussi parlé de la complémentarité des commerçants du centre-ville et de ceux de ce nouveau pôle. Nous partageons votre interrogation. Là aussi, nous l'avons dit et nous continuons de travailler dans ce sens, nous ne voulons pas une séparation de ces deux entités, d'une séparation du centre-ville par rapport à La Maladière, nous voulons qu'il y ait un lien entre les deux et c'est notamment pour cela que nous avons présenté un crédit important pour financer l'exploitation de cette ligne de bus no 11 qui reliera l'ensemble des centres sportifs du secteur jusqu'à la piscine.

La question du type de souliers que vous pouvez utiliser, que ce soit dans une salle de gymnastique, un terrain en gazon naturel ou un terrain synthétique est souvent un facteur de négociation avec celui qui met le terrain à disposition et qui doit garantir la durabilité du terrain. C'est dans ce contexte que nous nous trouvons aujourd'hui en négociation. Rassurez-vous, la volonté politique est toujours la même, nous voulons que tout le monde puisse aller sur ce terrain. Nous souhaitons que les écoles puissent y aller, nous voulons garantir qu'elles puissent le faire. Je vous passe les détails. On m'a dit qu'avec des souliers plats la vitesse

Séance de lundi 2 octobre 2006

de rotation est supérieure lorsque l'on a des crampons et par conséquent, le gazon se coucherait davantage... Je laisserai les spécialistes apprécier. Il est bien clair que les élèves pourront également aller sur ces terrains.

Avant de vous rendre la parole, j'espère pour le moins, à défaut d'avoir pu convaincre tout le monde, avoir pu expliquer la situation quasi presque jusque dans le détail.

**M. Jean-Charles Authier** intervient :

- Une question m'interpelle c'est celle de l'impact de la gestion de ce stade par le Service des sports sur l'effectif du service. On voit qu'il y a des frais de personnel de 750'000 francs. On peut supposer que ce sont 7 à 8 personnes qui vont être affectées à la gestion et l'administration de ce complexe. Ces 750'000 francs sont-ils pris sur l'effectif actuel du Service des sports ou représentent-ils des postes supplémentaires que nous devons avaliser lors du prochain budget? Je pense que ces frais de fonctionnement là ont un impact beaucoup plus grand que les 1,8 million sur lequel il nous est demandé de nous prononcer, ne serait-ce que par le côté renouvelable et pérenne.

D'un autre côté, j'ai rarement vu un Conseiller communal demander d'approuver ou supporter une réduction du crédit qui lui est demandé car il donnerait un signal négatif signifiant qu'il n'aurait pas étudié correctement les possibilités d'économie et il est vrai que nous sommes dans une situation désagréable car les seuls éléments objectifs quantifiés qui nous ont été donnés sont ceux du Conseil communal et que nous pouvons, en gros les accepter ou les refuser en bloc, à la différence près, je le dis en tant que membre de la Commission financière, que le point extrêmement gênant c'est que nous nous trouvons en présence d'un plan des investissements qui a été augmenté d'un million de francs et on nous dit au passage que pour compenser ce léger désagrément, on va renoncer au renouvellement d'une pelouse pour un montant de 450'000 francs. On bouche la moitié du trou, mais nous restons toujours avec un découvert de plus de 500'000 francs par rapport au plan des investissements.

Maintenant, en tant que conseillers généraux, nous pouvons dire que nous voyons dans les éléments qui nous ont été donnés ici que tous les points ne sont pas indispensables. Tous sont utiles? Certainement sinon ils n'auraient pas été proposés. Nous en tant que Conseil général, nous voulons dire que nous allons accepter un tel dépassement et une telle

## Séance de lundi 2 octobre 2006

somme dans un tel contexte financier que nous connaissons? Car il ne faut pas se leurrer, l'embellie 2006 que l'on nous annonce sera passagère. Nous allons encore avoir des efforts à consentir au niveau des économies, des frais de fonctionnement et, à ce moment-là, dans ce contexte, avons-nous envie d'accepter un crédit qui dépasse d'un million de francs le budget des investissements que l'on nous a donné? Je ne suis pas sûr. Ce que j'exclus totalement, c'est que l'on refuse, je ne peux l'imaginer, ce crédit car c'est comme quelqu'un qui s'offrirait une voiture et refuserait de faire le plein d'essence pour la faire fonctionner. Nous sommes avec un outil que nous devons faire fonctionner. Devons-nous donner un signal au Conseil communal comme quoi il faut redonner un coup de meule pour retrouver des frais quelque part? Oui, je soutiens cette option. Où exactement, je ne sais pas. Si on me dit de choisir j'aurai quelques propositions, mais je préfère laisser au Conseil communal le choix de faire l'effort, de montrer qu'il peut le faire et de montrer que si nous dépassons un plan des investissements, nous allons nous approcher de ce qui avait été prévu. Pour ma part, je soutiendrai l'amendement de la Commission financière, mais je voterai et j'accepterai le crédit qui nous est proposé.

**M. Frédéric Guyot** ajoute :

- C'est difficile de parler après mon confrère de la Commission financière. J'ai la même approche, la même analyse qui avait été faite en commission et pour ma part, j'accepterai aussi l'amendement, mais il va sans dire que j'accepterai également le rapport.

**M. Blaise Péquignot** souligne :

- S'agissant du loyer, respectivement de la garantie de loyer, je dois dire que l'argumentation du Conseil communal ne m'a pas convaincu. J'estime que, justement si on est dans une relation saine entre partenaires et si on fait un bail commercial en bonne et due forme, on demande une garantie de loyer. Finalement, il n'y a pas de raisons de reporter le risque sur une des deux parties, surtout dans un domaine où, on le sait, les gazons des terrains de football sont pavés de bonnes intentions, mais on sait que les rentrées financières ne sont pas forcément ce qu'elles devraient, même si d'un autre côté on fait des transferts portant sur plusieurs millions de francs. J'ai une question, lorsqu'en page 3 du rapport, on nous dit que les locations, au niveau des recettes, sont prévues à hauteur de 350'000 francs, j'aimerais savoir si, finalement, c'est le loyer "Challenge league" ou le loyer "Super league" qui est compris dans cette somme puisque nous avons appris qu'en

Séance de lundi 2 octobre 2006

fonction de la ligue dans laquelle le club évoluerait, le loyer serait adapté en conséquence?

**M. Blaise Horisberger** déclare :

- Juste l'expression d'un vœu. J'espère que celles et ceux qui se révéleront généreux ce soir en acceptant ce crédit et les conséquences indirectes en matière de charges de fonctionnement le seront tout autant le jour où il s'agira d'engager des assistants sociaux pour leur permettre de travailler dans des conditions correctes ou d'augmenter le nombre de classes à Neuchâtel pour permettre à nos enfants d'apprendre dans de bonnes conditions.

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des sports, complète :

- Concernant l'effectif, nous allons réaliser l'exploitation de La Maladière avec une augmentation de 1,5 poste. Le reste des collaborateurs est évidemment impliqué, que ce soit au niveau de l'exploitation ou de la promotion. Le plus important dans les propos tenus concernant les finances, c'est finalement l'amendement de la Commission financière.

Les recettes ont été calculés sur la base de la Challenge league et pas de la Super league. Donc si Xamax passe en Super league ou si nous pouvons accueillir davantage de matches que les 17 prévus, ce sera autant de recettes qui entreront dans la caisse de la Ville.

Je ne veux pas vous faire la même démonstration que tout à l'heure. Je me contenterai de vous dire que nous parlons d'une planification des investissements pour la Législature de pas loin de 130 millions de francs, que nous n'abandonnons pas la réfection du terrain des Charmettes, mais que nous la reportons. Nous l'avions prévue en 2008, nous la ferons à la prochaine planification. On ne dépense pas ainsi 450'000 francs. Vous avez raison, nous parlons en gros d'un demi-million, mais nous ne parlons pas d'un demi-million de dépassement de crédit. Nous parlons d'un dépassement de ce que nous avons planifié sur un montant global de planification des investissements de 130 millions. Je crois que le signal que vous nous donnez ce soir, non pas par l'acceptation de l'amendement de la Commission financière, mais par vos prises de position sur tous les bancs a été clairement entendu de la part du Conseil communal.



Séance de lundi 2 octobre 2006

**M. Olivier Arni** précise :

- Un avis personnel que j'ai envie de partager avec cette assemblée. Je crois qu'au-delà du "coup de gueule", effectivement de cet accès de mauvaise humeur tout à fait compréhensible de la Commission financière, j'encourage en tous cas la majorité des membres du Conseil général de se placer plutôt dans une vision du développement de notre ville, de voir l'importance aussi de ce partenariat privé-public qui a été mis en œuvre dans ce projet et de se donner les moyens de finir ce projet dans les meilleures conditions en refusant cet amendement.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet l'amendement de la Commission financière au vote du Conseil général qui le **refuse par 22 voix contre 7**. Quant à **l'arrêté, il est adopté par 30 voix contre 2, dans sa version initiale**.

Séance de lundi 2 octobre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix contre 2

**Arrêté**  
**concernant l'équipement d'exploitation du stade de 'La Maladière'**

(Du 2 octobre 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit de 1'818'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'équipement d'exploitation du stade de ' La Maladière '.

**Art. 2.**- L'amortissement de cet investissement s'effectuera au taux de 10% à charge de la Section des sports.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 2 octobre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas De Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

**4**  
**06-041**

**Proposition des groupes radical et libéral,  
par MM. Blaise Péquignot et Gérald  
Comtesse, au sens de l'article 32 du  
Règlement général, concernant  
l'assainissement des finances  
communales**

Le texte de cette proposition se présente comme suit :

«**Projet**

**Arrêté  
concernant l'assainissement  
des finances communales de la Ville de Neuchâtel  
(Du ...)**

**Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition de plusieurs de ses membres,  
arrête:**

**Article premier.- En redéfinissant les missions des services de l'administration communale et en prenant des mesures structurelles, le Conseil communal présente pour les années 2007 à 2010 un budget consacrant à chaque fois une réduction des charges de fonctionnement de 3% au moins par rapport à l'exercice précédent.**

**Art. 2.- La réduction des charges prévue à l'article premier sera opérée avant amortissements, attributions aux réserves et à la fortune.**

Séance de lundi 2 octobre 2006

**Art. 3.- Les trois quarts de l'excédent de recettes résultant de la réduction des charges ainsi obtenue seront obligatoirement affectés à la fortune.**

**Art. 4.- Dès l'exercice 2011, un budget présentant une augmentation des charges de fonctionnement supérieure à 3% par rapport à l'exercice précédant ou une augmentation cumulée sur les trois années précédentes supérieure à 5% ne pourra être acceptée que moyennant une décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents du Conseil général.**

**Art. 5.- Toute modification ou abrogation du présent arrêté ne pourra intervenir que moyennant une décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents.**

**Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté."**

**M. Olivier Arni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :**

- En préambule, permettez-moi de rappeler une vérité de La Palisse : nous vivons en démocratie, avec son cortège de règles de fonctionnement institutionnel. Le règlement de notre Autorité prévoit que la Commission financière de notre Ville se prononce sur les budgets et les comptes. Elle préavise les dépenses importantes et les investissements. Concernant la proposition libérale-radical qui nous est soumise, le groupe socialiste est d'avis que, sur le principe, il n'est pas raisonnable que notre Autorité se prononce ce soir, alors même que la Commission financière n'a pas été consultée et n'a pas pu se prononcer sur le sujet. Pour le groupe socialiste, la Commission financière doit se pencher sur les conséquences chiffrées de la proposition qui nous est faite relative à l'assainissement des finances communales. Notre Autorité pourra alors se prononcer en connaissance de cause, sur la base d'une étude financière qui mette en lumière l'impact de la mise en pratique de la proposition d'assainissement, tant sur le fonctionnement de notre Ville et de son administration, qu'en explicitant clairement les conséquences en termes de gestion financière. En conclusion, le groupe socialiste, met en garde les initiateurs de la proposition de ne pas confondre urgence et précipitation. Par respect pour le fonctionnement institutionnel de notre Autorité, le groupe s'opposera à la proposition si le renvoi en Commission financière devait être rejeté par une majorité du Conseil général.

Séance de lundi 2 octobre 2006

**Mme Maria Angela Guyot**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc n'est pas tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, ce d'autant plus que, finalement, nous avons, pour une fois, le même exemple et la même histoire qui a été vécue au niveau cantonal et je ne crois pas qu'au niveau cantonal, on ait fait ce genre d'échange intellectuel. Toujours est-il que le groupe udc va soutenir cette proposition puisque, par le passé et depuis qu'il siège dans cette audience, il a pu remarquer que, parfois, on a de la peine à se mettre d'accord sur des éléments très importants. Je pense que nous mettre un instrument à disposition serait aussi bien démocratique que sain, pour les uns et les autres.

**M. Pascal Helle**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Dans les librairies il y a un rayon qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années, c'est celui qui est consacré aux régimes alimentaires. Si l'on veut maigrir, on n'a que l'embarras du choix des méthodes. Pourtant, certains régimes sont nocifs pour la santé. En clair, même si leurs intentions sont louables, ils finissent par commettre des dégâts. Nous sommes dans ce cas de figure avec cette proposition d'arrêté. La reconstitution de la fortune de la Ville est un objectif louable auquel nous adhérons pleinement. Toutefois la potion proposée nous paraît des plus toxiques. Les motionnaires nous proposent en effet de fixer une côte d'alerte à 3% sur les charges de fonctionnement ce qui est complètement irréaliste au vu des dépenses générées ces dernières années par des secteurs indispensables pour de nombreux citoyens, comme l'aide sociale. Et pour bien verrouiller le système on nous ressort la fameuse formule qui fait merveille pour freiner tous les projets, la majorité des 2/3, ce cadeau empoisonné laissé par le précédent Grand Conseil sur la colline du Château. Rien que ce point suffit, aux yeux du groupe popvertssol pour refuser cet arrêté. Nous ne sommes pas a priori contre les régimes, mais permettez-nous de préférer à la saignée ou à la bague qui comprime l'estomac, ceux qui laissent le sang circuler dans le corps. Et pour vous prouver que nous ne sommes pas fermés à toute réflexion sur les mesures d'économie nous serions prêts à nous rallier à un arrêté qui proposerait que les trois quarts d'éventuels excédents de recettes du budget communal soient obligatoirement affectés à la reconstitution de la fortune de la Ville.

Séance de lundi 2 octobre 2006

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Il y a une proposition de renvoi en commission sur laquelle les groupes ne se sont pas prononcés. Je vais commenter la proposition article par article. L'article premier propose de réduire de 3 % au moins, par rapport à l'exercice précédent, le budget de l'exercice suivant. L'article 2 précise que cette réduction est prévue en diminuant le montant des dépenses du montant des amortissements et des attributions aux réserves et à la fortune. Concrètement, sur la base du budget 2006, c'est de 2007 à 2010, des diminutions de charges qui atteindraient 32 millions de francs en 2010. C'est le total du montant de la réduction telle que proposée, soit 3 % par année. Ces 32 millions de francs permettent d'accroître la fortune à hauteur de 62 millions, puisqu'ils s'additionnent.

L'objectif des auteurs est de forcer les restructurations, sans pour autant limiter la compétence du Conseil général de voter des dépenses. On l'a vu récemment avec la ligne de bus No 11, personne ne s'est dit que 700'000 francs de dépenses en plus cela pouvait poser un problème puisque la proposition ne s'attaque finalement qu'aux dépenses et pas aux recettes. Donc, toute dépense nouvelle, en cours d'année, votée par le Conseil général est autorisée, mais force le Conseil communal à retrouver une économie équivalente l'année suivante, en plus des 3 % puisque nous passons de budget à budget. L'exercice est donc périlleux, d'autant plus que, si l'on songe aux modifications qui interviennent en cours d'année, et nous l'avons vu pour la péréquation cette année. En janvier le Grand Conseil a voté une modification de la péréquation qui a provoqué, pour 2006, une augmentation des charges d'un million de francs, qui n'est pas au budget. Ce million, il faudrait donc le retrouver, dans le cadre du budget 2007, en plus des 3 %, par rapport au budget 2006.

Il nous apparaît donc que cette proposition s'inscrit dans une réflexion comme si la Ville vivait en vase clos et maîtrisait totalement toutes les dépenses et toutes les charges qu'elle comptabilise. Or ce n'est pas le cas. Si nous avons, par exemple, des augmentations de la quantité d'énergie vendue, c'est une activité qui dégage une marge. Le simple fait que nous avons une augmentation des charges liées à davantage d'achats d'énergie demanderait également cet effort à compenser par des économies nouvelles. Il y a donc un effet pervers en ne s'intéressant qu'aux dépenses. Cela empêcherait aussi le Conseil communal de développer des activités rentables. Nous l'avons vu pour l'orthodontiste du côté du Service des écoles, Jeunesse et intégration, c'est une prestation utile pour la population, qui dégagera un léger bénéfice. Nous

## Séance de lundi 2 octobre 2006

ne pourrions pas le faire car, justement, cela aurait pour effet d'augmenter les charges. Je pourrais multiplier les exemples.

A l'article 3, les trois quarts de l'excédent de recettes résultant de la réduction des charges ainsi obtenues qui devraient obligatoirement être affectés à la fortune, est une disposition non conforme au règlement sur les finances et la comptabilité des communes puisque ce règlement cantonal impose que le solde du compte de fonctionnement modifie exclusivement la fortune nette ou le découvert. Nous ne pouvons pas décider d'affecter les trois quarts du résultat des comptes de fonctionnement à la fortune, mais nous avons l'obligation d'affecter l'entier à la fortune. Cet article n'est pas compatible avec la législation cantonale et nous ignorons d'ailleurs de quoi il serait question pour le dernier quart. Que les auteurs souhaitent-ils faire avec le dernier quart puisque nous n'affectons que les trois quarts?

Concernant l'article 4, au-delà des aspects financiers qui permettraient, à partir de 2011, d'augmenter les dépenses par année de 3 %, mais au maximum de 5 % sur trois ans, autorise en fait 1,67 % par année avec cette limite. Elle introduit, de même qu'à l'article 5, la notion de majorité des deux tiers, donc de majorité qualifiée dans les décisions du Conseil général. Nous nous interrogeons là aussi sur la légalité de cette disposition avec la législation supérieure. Il est vrai qu'il existe, dans notre règlement général, une disposition qui impose au Conseil général de voter avec une majorité qualifiée pour l'adoption de résolutions, mais il faut se rappeler que les résolutions sont des déclarations sans effets obligatoires. Elles n'ont donc pas d'impact au niveau démocratique des droits de la population. Si on fait l'analogie avec le frein à l'endettement introduit au niveau cantonal, sur le plan cantonal il a été aménagé d'une manière différente puisqu'il y a aussi un mécanisme au niveau des recettes, mais surtout il a été admis qu'il s'agissait d'une modification importante des compétences entre le peuple et les Autorités politique et qu'en vertu de l'article 34 de la Constitution fédérale, il appartenait au peuple de modifier les mécanismes de répartition de compétence puisque le frein à l'endettement amenait le Grand Conseil à priver la population d'un droit démocratique et tout ceci a finalement nécessité la modification de la constitution cantonale. Le peuple s'est prononcé sur l'introduction du mécanisme, du fait qu'il y avait une modification importante des répartitions de compétence. Là il n'en est pas question, donc nous nous interrogeons, sans avoir une réponse définitive puisque ce n'est pas exactement le même frein aux dépenses qui est proposé ce soir, mais nous pensons que le peuple devrait effectivement se prononcer sur une telle réforme. Pour certains qui disaient que la

Séance de lundi 2 octobre 2006

dimension démocratique est améliorée, c'est le contraire qui se produit car elle est plutôt réduite dans une telle proposition.

Une autre disposition existe toujours dans la loi sur les communes, et c'est justement ce qui nous fait penser que la proposition n'est pas conforme à la loi cantonale. S'il n'y a aucune disposition dans la loi sur les communes sur le mode de vote, la majorité simple, il y a toutefois une disposition qui prévoit, dans un seul cas, la majorité des deux tiers des membres présents, c'est dans le cas d'octroi de crédits extra-budgétaires, dans le cadre des syndicats intercommunaux. Si un conseil intercommunal vote un crédit hors budget, la majorité qualifiée des deux tiers est exigée par la législation cantonale. Mais, dans ce cas on le comprend bien car cela a une influence indirecte sur les budgets des communes membres du syndicat intercommunal. Dans la mesure où la loi prévoit un cas d'exception à une règle qui n'est effectivement pas explicite, nous pouvons penser qu'une telle règle qui serait proposée dans la législation d'une commune imposerait, à tout le moins, une modification de la législation cantonale sur ce point.

Il y a encore une autre règle juridique qui veut le parallélisme des formes dans l'adoption et l'abrogation d'une loi ou d'un règlement et là, le Conseil général s'autoriserait à introduire une nouvelle règle, avec une majorité qualifiée, mais l'article 5 prévoit que pour abroger cette règle qu'il introduit avec une majorité simple, il faut la majorité qualifiée. Là aussi c'est bancal sur le plan du mode d'adoption et d'abrogation de l'arrêté qui vous est proposé ce soir.

Vous l'avez compris, les questions juridiques sont nombreuses. Elles ne sont effectivement pas tranchées, mais nous avons de forts doutes quant à la légalité de la proposition. Il nous apparaît que l'autonomie communale ne pourrait être invoquée pour l'introduction d'une telle disposition qui ne semble pas conforme, sur bien des points, à la législation cantonale. Pour ces raisons, nous vous invitons à refuser cette proposition, sans parler de tous les aspects financiers. Car, alimenter la fortune de plus de 60 millions de francs en quatre ans nous paraît démesuré au vu de la situation actuelle. Cette proposition nous apparaît, tant sur un plan économique et financier que juridique, elle ne peut être acceptée en l'état.

**M. Blaise Péquignot** déclare :

- La réaction à cette proposition ne m'étonne qu'à moitié. Nous avons déjà compris qu'une majorité de cette assemblée n'avait que de volonté



## Séance de lundi 2 octobre 2006

de procéder à des réformes et à essayer d'améliorer les finances communales, préférant se reposer sur ce que l'on a fait jusqu'à présent et en tous cas pas toucher à beaucoup de points dans les budgets et dans les comptes. S'agissant du renvoi en Commission financière, je ne pense pas que cela soit judicieux ou même imposé par le règlement. En effet, la Commission financière, comme cela a été rappelé est là pour se prononcer sur un budget, sur différentes dépenses telles que le règlement général le prévoit. Or, cette proposition qui, certes a des incidences financières, mais on ne peut pas les chiffrer. On nous dit qu'il faut renvoyer en Commission financière pour qu'elle puisse chiffrer sur des propositions. Peut-être pourrait-elle se prononcer sur le budget 2007, mais les budgets 2008, 2009 et 2010 ne disposent d'aucun élément. On peut certes faire des projection, mais je pense que cet élément n'est pas déterminant. Cette proposition est avant tout politique, une volonté exprimée par le Législatif, une mission donnée par le Législatif et, dans ce cadre la Commission financière n'a pas à intervenir pour donner un préavis.

On nous dit qu'il y a effectivement quelques doutes ou incertitudes juridiques. Je dirai que depuis le 8 mai 2006, date du dépôt de cette proposition, le Service juridique de la Ville avait largement le temps d'étudier à fond ces questions particulières et c'est aujourd'hui que l'on dit : "il nous semble que... peut-être que..." Je pense que ce sont des arguments pour botter le ballon en touche. A mon avis, si la loi n'interdit pas ce mode particulier de fonctionner, il n'y a pas de raison d'innover et de se donner des moyens particuliers, et, à mon sens si un Législatif veut soudain se rendre plus difficile certaines décisions, il le peut, sauf effectivement si le droit supérieur l'interdit, mais ce n'est pas le cas, à tout le moins le Conseil communal ne nous a pas démontré que ces méthodes étaient contraires au droit cantonal, voire fédéral. Je pars donc de l'idée que ce projet est tout à fait conforme et acceptable sous cet angle particulier.

Enfin, on a entendu beaucoup de critiques de la part du Conseil communal, mais j'aurais souhaité qu'il dise que l'idée est intéressante. Pour y arriver, il aurait proposé plutôt d'aller dans tel sens ou tel montant. On peut se pencher sur les pourcentages, les amender parce que 3 % c'est trop... Je n'ai pas très bien compris comment nous arrivons à 62 millions de francs. Il faudrait peut-être refaire le calcul et, à mon sens, une virgule est mal placée, mais peut importe. Le fait est que l'on ne nous a donné aucune contre-solution, aucune piste qui irait dans un sens de volonté de faire des économies et dans ce cadre, je suis passablement déçu du Conseil communal. Je crois que cela traduit une

## Séance de lundi 2 octobre 2006

absence totale de volonté d'améliorer les finances de la Ville, mais simplement de suivre un train-train quotidien ou annuel en se disant qu'on verra bien ce qui nous tombe sur le coin de la figure et en précisant qu'on réagira en fonction de cela et tant pis... En définitive, nous n'avons aucune logique, aucune volonté, aucun objectif particulier pour naviguer dans les finances de la commune.

Je trouve assez intéressant, en rapport avec l'article 3 de dire qu'on nous donne trois quarts d'affectation et de demander ce qu'il faut faire du quart restant. C'est la première fois que j'entends le Conseil communal qui ne sait que faire d'argent qu'il aurait en trop... Le quart restant peut être affecté à des amortissements supplémentaires, à différentes tâches particulières et dans ce cadre, je trouve l'argumentation faible et à tout le moins pas pertinente. Mais c'est une question politique qui est posée par cette proposition et quelques éléments se sont déjà dessinés dans ce cadre. La question de savoir s'il faudrait soumettre cela au peuple pourrait être résolue par le biais d'un référendum si on estime que la modification du règlement général par le mécanisme qu'elle instaure devrait être soumise à référendum, pourquoi pas. Il est vrai que la proposition ne mentionne pas que le présent arrêté sera soumis au référendum, mais il est précisé que c'est le Conseil communal qui est chargé de la présentation de l'arrêté et il relève de sa compétence de décider effectivement si cela est effectivement le cas de soumettre cela au peuple. Mais à défaut de référendum, d'autres moyens peuvent être soumis au peuple pour savoir s'il veut effectivement un certain nombre de mesures un peu plus contraignantes et nous verrons bien à l'issue du vote quelles mesures particulières il faudra prendre.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, complète :

- Une précision : une proposition telle qu'elle est faite entre en vigueur telle quelle. Il n'y a pas de rapport écrit, il n'y a pas d'étude du Conseil communal, donc l'arrêté s'il est voté tel quel, entre en vigueur quand vous déciderez de le faire entrer en vigueur. Ce n'est pas une motion, pas un postulat, c'est une proposition rédigée de toute pièce et elle entre en vigueur sous la forme où elle a été proposée. Il ne faut pas attendre, en votant cette proposition, que le Conseil communal revienne avec un rapport. Ce n'est pas une demande d'étude.

Séance de lundi 2 octobre 2006

**M. Jean-Pierre Baer** intervient :

- En termes clairs, sans faire de grandes études, on voit bien qu'après quatre ans cela revient à une baisse d'impôts de plus de 30 points. Il faut rester les pieds sur terre et ce n'est pas envisageable.

**M. Olivier Arni** ajoute :

- Il est clair que la Commission financière aurait pu mettre en évidence l'impact financier. Là, nous sommes en train de faire un travail quasi de commission vu que le renvoi en commission n'est pas possible, le groupe socialiste retire sa proposition et refusera cette proposition.

**Mme Maria Angela Guyot** remarque :

- Deux remarques. Pour rejoindre ce qui a été dit dans les rangs radicaux, nous nous serions attendus à ce que le Conseil communal, s'il avait fait œuvre de bonne volonté, amende les éléments qui lui paraissaient être perturbateurs. Ensuite, personnellement, je suis assez étonnée de constater que, d'un côté, dans les rangs socialistes, on n'a pas assez d'éléments et que l'on veut renvoyer en commission, bien que ce ne soit pas possible et de l'autre, tout à coup on sort un chiffre disant que cela correspond à 30 points sur la base du vent. Je dois dire que, à moins d'avoir des boules de cristal, je trouve très impressionnant.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet la proposition au vote du Conseil général qui la **refuse par 22 voix contre 14.**

La séance est levée à 22h20

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot